Nations Unies S/PV.3987



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

3987e séance

vendredi 19 mars 1999, à 10 heures

New York

Président :	M. Qin Huasun	(Chine)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Valel
	Canada	M. Duval
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 4 mars 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1999/278)

99-85186 (F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Condoléances suite au récent accident d'hélicoptère en Haïti

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Conseil de sécurité, présenter toutes mes condoléances aux Gouvernements et peuples d'Argentine, de la Fédération de Russie et des États-Unis pour les morts occasionnées par l'accident d'hélicoptère de l'Organisation des Nations Unies en Haïti, le 14 mars 1999. Je demanderais aux représentants de l'Argentine, de la Fédération de Russie et des États-Unis de transmettre à leurs gouvernements respectifs et aux familles affligées nos profondes condoléances.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 4 mars 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1999/278)

Le Président (*interprétation du chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Burkina Faso, du Burundi, de la République démocratique du Congo, de l'Égypte, de l'Allemagne, du Japon, du Kenya, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Rwanda, de l'Afrique du Sud, du Soudan, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. She Okitundu (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil; M. Kafando (Burkina Faso), M. Ndaruzaniye (Burundi, M. Abdelaziz (Égypte), M. Kastrup (Allemagne), M. Takasu (Japon), M. Mahugu (Kenya), M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne), M. Mazimhaka (Rwanda), M. Vermeulen (Afrique du Sud), M. Erwa (Soudan), M. Mbabazi (Ouganda), M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie), M. Kasanda (Zambie) et M. Muchetwa (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables au sujet de la lettre datée du 4 mars 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies, figurant dans le document S/1999/278.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le Ministre des droits humains de la République démocratique du Congo, S. E. M. Léonard She Okitundu. Je lui souhaite la bienvenue et lui donne la parole.

M. She Okitundu (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer tout le plaisir que j'ai à vous voir présider aujourd'hui le Conseil de sécurité. Votre présidence constitue pour moi un motif de fierté car la Chine entretient d'excellents rapports avec mon pays, la République démocratique du Congo. Aussi, je me fais l'obligation de vous remercier pour avoir permis à ma délégation de prendre la parole en cette institution afin de rechercher les moyens de mettre fin à l'agression armée dont mon pays est victime.

Je ne saurais manquer non plus de remercier votre prédécesseur, S. E. M. Robert Fowler, Ambassadeur du Canada, pour le doigté avec lequel il a pu diriger le Conseil de sécurité le mois écoulé et surtout pour le contact fructueux qu'il a eu avec la délégation de mon pays au sujet de la rencontre d'aujourd'hui. Par ailleurs, je remercie sincèrement tous les membres du Conseil de sécurité d'avoir accédé à cette requête, qui est somme toute légitime.

Aux termes de l'Article 52 de la Charte, le Conseil de sécurité encourage le développement du règlement pacifique des différends d'ordre local par le moyen d'accords régionaux. Ma délégation est tout aussi consciente des efforts menés par le Conseil de sécurité pour appliquer comme il se doit cette disposition, notamment dans deux déclarations qu'il a faites sur la situation en République démocratique du Congo. Nous lui en sommes très reconnaissants. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que le même Article prévoit,

dans son dernier alinéa, la possibilité pour le Conseil d'appliquer en même temps les dispositions des Articles 34 et 35 de la Charte.

C'est pour cette raison que ma délégation a décidé, dans le but légitime d'attirer l'attention du Conseil sur le danger de perpétuation du conflit en cours en République démocratique du Congo, d'initier la procédure qui a abouti à l'acceptation du présent débat.

Loin de nous l'idée de vouloir lasser cet auditoire par des faits et événements dont il est déjà suffisamment informé : la préoccupation de ma délégation est de chercher à faire comprendre à l'opinion internationale les nuances qui font que, malgré toutes les concessions faites par mon gouvernement, le processus de négociation n'a pas encore mené à la conclusion d'un cessez-le feu.Les efforts déployés par certains pays Membres de l'Organisation, tant au niveau régional qu'international, pour le règlement pacifique de ce conflit devraient déjà être couronnés de succès si toutes les parties impliquées pouvaient faire preuve de bonne foi et d'honnêteté dans le processus de négociation.

Mais hélas, l'entêtement, l'intransigeance et la détermination du Rwanda et de l'Ouganda à demeurer sur le territoire congolais sont restés les seuls obstacles à l'aboutissement d'une solution pacifique à la crise congolaise.

Il est certes vrai que les négociations continuent sur le plan régional, au niveau de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) — dont je salue d'ailleurs les efforts — mais l'on doit savoir que l'implication effective de la communauté internationale ne contrarie en rien les démarches faites au niveau régional. C'est dans cette optique que mon gouvernement, suite à l'enlisement du processus de négociation, a jugé opportun de solliciter de la communauté internationale une plus grande implication dans la recherche d'une solution pacifique durable à ce conflit.

Mon gouvernement voudrait que l'Organisation des Nations Unies prenne conscience de la détermination et du besoin énorme de paix et de sécurité intérieure et extérieure qu'éprouve la nation congolaise tout entière. Il attend de la communauté internationale une implication sincère et positive, susceptible d'amener les agresseurs à de sincères négociations pour la paix et la stabilité régionales. Un tel climat serait favorable à la réalisation du programme de reconstruction nationale et de développement que les Congolais appellent de tous leurs voeux. Pour mon gouvernement, donc, la solution à la crise actuelle ne peut que passer par l'organisation d'une conférence régionale des pays des Grands Lacs réunissant gouvernants et opposants respectifs sous l'égide de l'OUA et de l'ONU.

Il suffit de jeter un regard rétrospectif sur le processus de négociation pour la paix en République démocratique du Congo, amorcé à Lusaka, pour se rendre compte que mon pays a sensiblement modifié sa position en faveur des négociations pour la signature d'un cessez-le-feu. Dans ce cadre, il vous souviendra que mon gouvernement avait décidé de procéder à la rencontre, à l'intérieur ou à l'extérieur, de tous les fils du pays, dans le but d'étudier ensemble les causes des différends et de les associer à la gestion des affaires publiques.

Comme vous le savez, mon gouvernement vient de proposer un débat national devant réunir toutes les forces vives de la nation congolaise. Le niveau atteint dans ces concessions est de nature à témoigner de notre flexibilité à répondre aux exigences d'une solution pacifique à la crise qui secoue les pays de la région des Grands Lacs.

Toutes ces concessions consenties n'ont pas connu de réponses similaires du côté des agresseurs, et le Conseil de sécurité le sait. La communauté internationale se souviendra qu'il a fallu sa forte pression, exercée sur l'Ouganda et le Rwanda, pour que ces deux pays admettent leur engagement militaire sur le territoire congolais et leur implication dans cette guerre. Devrait-elle s'arrêter à ce niveau de pression seulement, malgré le refus de ces pays de se retirer du territoire de la République démocratique du Congo? Doit-on se plaire à entendre les atrocités que commettent ces pays chaque jour sur les populations les plus vulnérables de mon pays, lesquelles ont maintes fois été dénoncées par les organisations non gouvernementales indépendantes?

La République démocratique du Congo partage avec neuf pays plus de 9 600 kilomètres de frontières terrestres dont aucune n'est à l'abri de la menace et du danger de déstabilisation, directe ou indirecte. À son accession à la magistrature suprême, S. E. M. le Président Laurent Désiré Kabila avait centré ses efforts sur la pacification et la stabilisation de la région des Grands Lacs, qui connaissait une forte instabilité, et s'est donné comme vocation d'exporter la paix, la sécurité et le développement. Que l'on se souvienne de l'initiative du Président Kabila, qui avait organisé, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une conférence régionale sur la paix et le développement dans la sous-région des Grands Lacs.

Mais c'était sans compter avec la mauvaise foi, et surtout les ambitions démesurées, de nos agresseurs actuels qui s'emploieront à faire échec à cette initiative.

La question de l'insécurité comme mobile de cette agression n'est pas une chose nouvelle. L'affirmation du Ministre ougandais des affaires étrangères, dans sa déclaration à Lusaka, le 27 octobre 1998, est à cet égard très éloquente. Je le cite :

> «Les préoccupations de l'Ouganda en matière de sécurité existaient avant que le Président Kabila ne prenne le pouvoir en République démocratique du Congo.»

En effet, on constate malheureusement que, dans le cas de l'Ouganda et de son allié le Rwanda, quelques années après les coups de force des gouvernants actuellement au pouvoir, aucun effort de rapprochement avec leurs opposants exilés n'a été déployé aux fins d'intégrer ces derniers dans les circuits structurels de leurs sociétés respectives.

N'étant nulle part mieux que chez soi, comme dit un adage, ces exilés politiques chercheront par tous les moyens à réintégrer leurs sociétés. Ce qui est un droit tout à fait légitime. Et comme pour eux, à l'instar de leurs gouvernants, le langage des armes est plus expressif que le dialogue, l'insécurité sera croissante tant pour les autochtones que pour les étrangers. L'odieux assassinat de touristes occidentaux au Parc des Bwindi, en territoire ougandais, en est une malheureuse illustration encore fraîche dans notre mémoire.

Que devait être une attitude objective des gouvernants responsables en pareilles circonstances? Ils auraient pu depuis, je suppose, approcher leurs opposants et négocier avec eux, tel qu'ils l'exigent pour nous, pour la reconstruction de leurs pays respectifs.

Malheureusement cela n'a pas été le cas, ils ont trouvé plus facile de porter leur guerre sur le territoire congolais. Et aujourd'hui les conséquences de cette guerre, et surtout de l'occupation des territoires de l'est, pour les populations autochtones innocentes sont horribles et plus que déplorables. Je citerai, à titre d'exemple, les massacres de 858 personnes à Kasika, plus de 600 à Makobola et récemment encore l'odieux massacre de Kamituga, tous commis par l'Armée patriotique rwandaise. J'aimerais éviter au Conseil une litanie de massacres perpétrés en République démocratique du Congo par ces forces. Je me permets de me référer au document du Conseil de sécurité S/1999/205 du 25 février 1999, par lequel mon gouvernement lui transmettait le «Livre blanc sur les violations massives des droits de l'homme et des règles de base du droit international humanitaire par les pays agresseurs (Ouganda, Rwanda, Burundi) à l'est de la République démocratique du Congo».

Devant la complexité de la question, et au regard des horreurs qui se commettent de par l'occupation du territoire congolais par les forces armées régulières des pays voisins, la communauté internationale, par l'entremise de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Organisation des Nations Unies, n'a fait que quelques déclarations timides sur les violations de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Une ferme condamnation de la violation des principes de base des Chartes de l'OUA et de l'ONU éviterait l'enlisement des négociations et la poursuite sur le terrain des atrocités de la guerre, qui ne se comptent plus et qui continuent à faire payer à la population innocente un tribut extrêmement lourd de conséquences.

En sept mois de guerre, des milliers de personnes innocentes ont été assassinées le plus odieusement possible; certaines d'entre elles ont même été décapitées. Cela n'est pas du tout concevable.

C'est dans ce contexte que je me trouve aujourd'hui devant cet auguste Conseil pour lui demander de prendre des dispositions objectives sur cette situation de manière à parvenir à l'arrêt des hostilités dans mon pays par des moyens pacifiques. Si, en guise d'exemple, des forces de maintien de la paix pouvaient se déployer pour garantir la paix et la sécurité le long des frontières, mon gouvernement serait disposé à l'admettre. Cependant, combien de temps des forces de maintien de la paix pourraient demeurer efficaces dans la région des Grands Lacs si la réconciliation entre les parties belligérantes au sein de ces pays qui ont agressé le mien n'aboutissait pas à l'intégration dans les structures de leurs pays respectifs de toutes les forces vives de leurs nations.

Comme souligné plus haut, mon pays ayant plus de 2 000 kilomètres de frontières avec ses voisins de l'est, la question que l'on se pose est celle de savoir quels seraient les effectifs pour garantir réellement la paix et la sécurité et surtout le temps nécessaire pour leur déploiement, notre souci étant d'arrêter le plus rapidement possible le martyre de la population de la province orientale et des provinces du Kivu encore sous l'occupation des forces armées régulières de l'Ouganda et du Rwanda.

Mon gouvernement en a assez de simples déclarations de bonnes intentions. Il veut la résolution définitive de cette question avec le concours de la communauté internationale

tout entière. C'est pourquoi, après le retrait des troupes d'agression, il appellerait de tous ses voeux l'organisation d'une conférence régionale des pays des Grands Lacs à laquelle seraient invités les gouvernants et leurs opposants respectifs. Nous en avons donné le ton en ce qui nous concerne et, dans les meilleurs délais, mon gouvernement pourrait rencontrer toute l'opposition dans un débat national. Cette démarche s'avère indispensable pour l'Ouganda et le Rwanda qui souffrent d'une absence de cohésion nationale, cause réelle de l'insécurité dans leurs pays et dans la région des Grands Lacs.

Monsieur le Président, l'institution que vous avez le privilège de présider aujourd'hui a reçu de la communauté internationale la lourde responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La région des Grands Lacs souffre d'une instabilité chronique et d'une rupture totale de paix dont le foyer de tension, faute d'une solution définitive, change constamment de camp. Hier le Rwanda, aujourd'hui la République démocratique du Congo, et demain? Nul ne le sait.

En pareilles circonstances, et selon le paragraphe 2 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, le Conseil doit agir conformément aux buts et principes des Nations Unies. C'est pourquoi, mon gouvernement souhaite une plus grande implication du Conseil de sécurité dans la recherche d'une solution pacifique et durable au conflit actuel. Mon gouvernement recherche la paix et souhaite, en effet, vivre en harmonie et en entente avec tous ses voisins. Mon gouvernement accepte de signer l'accord de cessez-le-feu suivi d'un déploiement à la frontière d'une force d'interposition lié à un calendrier précis de retrait des troupes d'agression. Une telle force aura pour tâche de surveiller et de sécuriser les frontières communes de la République démocratique du Congo, du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda.

Mon gouvernement s'attache résolument à rétablir l'état de droit et les libertés fondamentales sur toute l'étendue du territoire national et a concrétisé l'ouverture de l'espace politique, notamment par la promulgation du décret-loi No 194 du 29 janvier 1999 relatif à la libéralisation des activités des partis politiques. Récemment, en gage de sa bonne volonté d'ouverture, mon gouvernement a proposé l'organisation d'un débat national qui réunira en tout lieu toutes les tendances et les couches sociopolitiques du pays, y compris les soi-disant rebelles, afin qu'elles puissent réfléchir et se pencher sur l'avenir de la nation congolaise à l'aube de ce troisième millénaire. Mon gouvernement souscrit enfin entièrement à l'idée, présentée en son temps par la France, d'une conférence internationale sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs.

Mon gouvernement demeure convaincu que la République démocratique du Congo réussira à recouvrer la paix et la concorde intérieure. Toutefois, pour pouvoir assurer la paix dans toute la région des Grands Lacs, il serait de la plus haute importance que cette paix puisse régner à l'intérieur des frontières nationales du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda. La communauté internationale a le devoir et l'obligation d'aider ces trois pays à résoudre leurs problèmes internes, sources de la déstabilisation dans la région. Je puis assurer le Conseil que la participation active de mon gouvernement à ces futures assises est d'ores et déjà acquise.

En attendant que ces dispositions ne se réalisent, une simple déclaration du Président du Conseil de sécurité ne pourrait être en mesure d'arrêter, le plus rapidement possible, l'holocauste auquel se livrent passionnément le Rwanda et l'Ouganda.

Il est certes vrai que le mobile connu tel qu'annoncé par les agresseurs est la question de l'insécurité le long des frontières. La solution efficace à cela a été proposée ci-dessus. Si toutefois des mobiles cachés subsistent, ils sont cachés à la délégation congolaise et ne le sont pas aux membres du Conseil de sécurité. Ces mobiles cachés peuvent-ils être supérieurs à la vie des milliers d'autochtones congolais qui tombent toujours injustement par les armes des agresseurs?

En vertu des pouvoirs qui sont dévolus au Conseil de sécurité en matière du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en attendant que ne se réalisent toutes les dispositions que la communauté internationale pourrait mettre en oeuvre pour la pacification de toute la région des Grands Lacs, le minimum que mon gouvernement attend de cette rencontre est, premièrement, la constatation que mon pays est manifestement victime d'une agression armée, conformément à la résolution 33/14 (XXIX) de l'Assemblée générale définissant l'agression.

Deuxièmement, la condamnation de cette agression; troisièmement, le respect strict du droit international humanitaire par les agresseurs; quatrièmement, le retrait des troupes d'agression de notre territoire. À cet égard, le Conseil pourrait recourir aux mesures prévues aux Articles 39 à 42 de la Charte des Nations Unies. Cinquièmement, nous demandons au Conseil de sécurité le déploiement d'une force d'interposition le long des frontières communes. En effet, le prétexte utilisé par les agresseurs pour justifier

leur agression étant justement l'insécurité des frontières, cette force d'interposition pourrait effectivement surveiller la sécurité le long des frontières communes. Enfin, mon gouvernement demande l'organisation d'une conférence internationale sur la restauration d'une paix durable dans la région des Grands Lacs.

Je me réserve le droit de reprendre la parole à un stade ultérieur de notre débat.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le Ministre des droits humains de la République démocratique du Congo de sa déclaration et des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Duval (Canada) : Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous remercier et à vous féliciter pour avoir rendu possible notre débat d'aujourd'hui. Nous saluons la présence du Secrétaire général à ce débat.

Le Canada espère que le débat d'aujourd'hui sur le règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo, et les idées qui y seront discutées pourront servir à la définition d'une solution à ce conflit qui malheureusement s'est étendu à la région et touche maintenant plusieurs pays.

D'emblée, le Canada réaffirme qu'une solution militaire ne peut régler un différend essentiellement politique, et que seules des négociations peuvent conduire à une solution durable et à rétablir la paix et la stabilité dans une région déjà très éprouvée. Tout comme l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Conseil de sécurité, le Canada attache la plus haute importance au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, qu'il s'agisse de la République démocratique du Congo ou de ses voisins.

La conclusion d'un cessez-le-feu immédiat et des discussions sérieuses et de bonne foi entre toutes les parties offrent la seule solution à l'impasse militaire qui résulte de presque huit mois d'affrontements entre les forces de huit pays et d'une douzaine de milices.

Le peuple congolais et tous les peuples de la région aspirent à la paix. Ils réclament le respect de leur souveraineté, de l'intégrité de leurs frontières et l'assurance de leur sécurité. Ils aspirent à un retour au travail productif de développement et à l'enracinement de la démocratie, et non pas à la guerre.

Le Canada appuie sans réserves les efforts des dirigeants de la région pour trouver une solution négociée. Nous nous joignons à nos collègues du Conseil de sécurité pour inviter le Président Chiluba de la Zambie et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à poursuivre leurs efforts sans relâche. Le travail déjà accompli, on l'a noté, est considérable. Toutefois il reste à concrétiser un cessez-le-feu.

Toutes les forces en présence doivent être parties prenantes à un cessez-le-feu dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Le cessez-le-feu devra être associé à un calendrier de retrait de toutes les forces étrangères engagées dans le conflit et à un mécanisme de supervision conforme aux Accords de Lusaka. Cela nous apparaît une condition *sine qua non* pour le rétablissement de la paix et la stabilité en Afrique centrale.

Le Canada, comme il l'a déjà annoncé dès l'automne 1998, est prêt à examiner la participation active des Nations Unies, en coordination avec l'Organisation de l'unité africaine, à l'application d'un accord de cessez-le-feu effectif et à la mise en oeuvre d'un processus convenu de règlement politique du conflit. Nous soutiendrons au sein du Conseil de sécurité l'adoption de mesures concrètes, durables et efficaces à cette fin.

Comme dans tout conflit, c'est la population civile qui subit les conséquences les plus dures. La situation humanitaire en République démocratique du Congo se détériore gravement et contribue à augmenter le nombre des personnes déplacées. De plus, on assiste malheureusement à des violations graves des droits humains commises par toutes les parties au conflit. La population congolaise a assez souffert, et nous saluons les courageux efforts entrepris par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour poursuivre à travers tout le pays un important programme de vaccination. Nous espérons que la bonne volonté qui s'est manifestée de toutes parts pour soutenir cette campagne se répétera et sera toujours présente lorsque les organismes humanitaires entreprendront d'alléger les souffrances de la population congolaise, quelles que soient ses allégeances.

Le cessez-le-feu, le mécanisme de supervision et l'aide humanitaire demeureront toutefois aléatoires s'ils ne sont pas suivis d'un dialogue entre les différentes composantes de la société civile et politique congolaise. Ce dialogue devra conduire à un consensus national et à des institutions purement congolaises choisies et approuvées par tous les Congolais. Cette transition permettra de rétablir l'état de droit, de restaurer un système judiciaire intègre et indépendant, et de respecter les droits de tous sans discrimination

ethnique. Elle devra aussi combattre la culture de l'impunité qui sévit toujours dans la région.

La mise en place de ces éléments nous paraît essentielle à la réconciliation nationale entre Congolais, à la reconstruction du pays et à sa stabilité, tout comme à celle de la région.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Pour assurer une paix durable il faut également résoudre les divers problèmes qui affligent l'Afrique centrale depuis longtemps. Ces problèmes ont conduit au projet de convocation, sous les auspices de l'ONU et de l'OUA, d'une conférence internationale sur la paix, la stabilité et le développement socioéconomique de la région des Grands Lacs africains.

Le Canada appuie cette idée. Nous croyons que non seulement les États de la région mais aussi la société civile africaine doivent être parties prenantes à cette conférence. Les problèmes de la région, dont les problèmes de nationalité et l'application du droit coutumier plutôt que du droit juridique, ne sauront être réglés sans la contribution cruciale des représentants des sociétés civiles de la région. Nous invitons la communauté internationale à continuer sa réflexion sur cette importante question de façon à permettre au moment opportun la tenue de cette conférence.

Notre appui au processus de médiation régionale et à une solution pacifique et durable au conflit demeure entier. Nous encourageons vivement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, à continuer de coopérer activement avec le Secrétaire général de l'OUA et avec toutes les parties concernées afin de parvenir à un règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo, et nous espérons examiner bientôt ses recommandations concrètes concernant le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer à cette fin.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Canada des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Jagne (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir organisé ce débat public sur la situation en République démocratique du Congo afin de trouver le moyen de sortir de ce conflit apparemment insoluble. Nous espérons qu'en définitive la voix de la raison l'emportera sur la logique de la guerre. Nous remercions également le Secrétaire général de sa présence parmi nous ce matin. Dans la même veine, nous saluons la présence du Ministre des droits humains de la République démocratique du Congo.

La situation tragique en République démocratique du Congo préoccupe grandement mon gouvernement. Outre la menace réelle qu'une combinaison de facteurs pose à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance du pays, l'ensemble de la région des Grands Lacs elle-même semble avoir été transformée en poudrière. En même temps, il y a eu des allégations de massacres et d'autres formes de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Aussi, les conditions de sécurité demeurent-elles précaires, et, comme la situation continue de se détériorer, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées s'accroît également. Saisissons cette occasion pour rappeler aux parties qu'elles ont l'obligation de respecter et de protéger les droits de l'homme et de respecter également le droit international humanitaire, y compris les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977. De même, nous leur demandons instamment de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, et d'assurer la sécurité de tout le personnel humanitaire.

C'est dans ce contexte que nous nous réunissons aujourd'hui pour voir ce que nous pouvons faire, par un effort international concerté, pour trouver une solution pacifique au conflit qui sévit en République démocratique du Congo et, par extension, dans la région des Grands Lacs. Il semble que l'histoire soit sur le point de se répéter, mais nous devrions tous veiller à ce que les erreurs du passé ne se reproduisent pas. On se rappellera que le processus de décolonisation du Congo a été comme un enfantement douloureux, suivi d'impitoyables intrigues de guerre froide et ce qui en a résulté n'est un secret pour personne. Toute une génération a ainsi été gâchée. À peine sortie de cette triste situation et des vicissitudes propres à un pays en transition, la République démocratique du Congo a soudainement été plongée dans une série de problèmes internes et externes. Cette guerre n'a jusqu'à présent produit aucun avantage pour aucune des parties. Au mieux, le résultat net en est des déplacements massifs de populations civiles, d'innombrables souffrances et pertes en vies humaines, des pénuries alimentaires, la propagation de maladies et des revers économiques.

Comme le problème a des implications régionales, ma délégation a toujours déclaré qu'elle appuyait les initiatives diplomatiques régionales qui visent un règlement pacifique du conflit. À cet égard, ma délégation tient une fois de plus à louer les efforts que déploie la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui a donné mandat

au Président Chiluba à cette fin. Nous sommes fermement convaincus que grâce au processus de Lusaka, la sécurité collective de tous les pays de la région pourrait être traitée de façon appropriée. C'est le souhait ardent du Gouvernement et du peuple gambiens que les parties entendent raison et mettent immédiatement fin aux hostilités, acceptent un accord de cessez-le-feu tel que déjà conclu en principe dans le cadre du processus de Lusaka et entament des négociations sur des modalités de mise en oeuvre et de contrôle. Les pourparlers indirects entamés avec les rebelles sont un pas dans la bonne direction et devraient se poursuivre.

Nous pensons que dans ce conflit difficile et complexe, la négociation est la seule voie à suivre. Une solution militaire n'est certainement pas le meilleur choix. Les parties au conflit doivent donc prendre le processus de Lusaka au sérieux. Nous espérons sincèrement que la réunion d'aujourd'hui sera un catalyseur qui relancera le processus. Les belligérants ne devraient pas manquer cette occasion unique de transformer le statu quo actuel des troupes en un cessez-le-feu officiel. Ce qui permettrait aux Nations Unies d'intervenir et de jouer un rôle plus actif en y déployant une force de maintien de la paix. C'est le rendez-vous tant attendu avec l'histoire que nous demandons, mais pour qu'il se produise, les parties au conflit doivent avant tout convenir d'un cessez-le-feu sans quoi le reste de la communauté internationale ne pourra guère les aider. Elles doivent comprendre que la sécurité d'un de leurs pays est inextricablement liée à celle de l'autre et par conséquent, il est dans leur intérêt d'oeuvrer de concert pour leur sécurité collective. Une conférence internationale de paix pourrait alors être envisagée pour examiner toutes les autres questions.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de la Gambie pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de tenir ce débat ouvert sur la situation concernant la République démocratique du Congo, en présence du Secrétaire général. Nul doute, il s'agit là d'une question juridiquement complexe et politiquement très délicate. Nous sommes convaincus que la première étape dans la solution d'un problème consiste à reconnaître que le problème existe. C'est ce que nous avons fait par le passé en Amérique latine et dans les Caraïbes avec nos propres problèmes. Forts de la compréhension et de l'appui de la communauté internationale, et animés par la volonté de parvenir à un règlement véritable, définitif et pacifique des différends, nous sommes parvenus à réaliser la paix et un progrès tangible pour nos peuples. Par conséquent, nous comprenons bien la complexité de la problématique qui se pose aujourd'hui dans certaines régions de l'Afrique.

Nous abordons le conflit en République démocratique du Congo avec considération. Nous sommes animés par un véritable désir de protéger la paix et d'encourager les parties à emprunter le chemin de la négociation.

Ce conflit est juridiquement complexe. À notre avis, ce n'est pas un conflit exclusivement interne ou exclusivement international. On peut discuter de l'influence et de l'importance de chacune de ces composantes, mais non de leur existence. Dans le même temps, c'est un conflit politiquement délicat puisque, directement ou indirectement, il implique d'importants pays de la sous-région et présente le risque potentiel de se propager.

Sans aucun doute, la responsabilité principale de régler ce conflit incombe à ceux qui sont directement impliqués. Aucune tierce partie ne peut imposer une solution durable si les parties au confit n'ont pas la volonté politique de la réaliser. Cependant, nous pensons qu'il importe de sonder les voies qui pourront orienter et stimuler la recherche de telle solution. C'est dans cet esprit que l'Argentine appuie fermement les efforts régionaux qui sont déployés et le processus de Lusaka. Ceci n'exclut pas pour autant le rôle que peut jouer le Conseil de sécurité en appuyant de façon concrète l'initiative régionale à ses diverses étapes. À l'étape actuelle, la priorité est d'obtenir un cessez-le-feu effectif. La deuxième étape consistera à l'étayer et le renforcer grâce à une opération de maintien de la paix. Aux deux étapes, l'Organisation des Nations Unies est indispensable.

Quand bien même dans ce genre de conflit, la négociation est essentiellement d'ordre politique, l'application de principes et de normes du droit international ne saurait être exclue. Dans le cas de la République démocratique du Congo, les principes juridiques suivants nous paraissent essentiels.

En premier lieu, il y a l'obligation de trouver un règlement pacifique au différend. Cette obligation ne concerne pas seulement les moyens utilisés mais les résultats attendus. Nous croyons que pour ce faire, il faudra trouver, en faisant preuve de la souplesse nécessaire et sans préjuger du statut juridique des protagonistes dans ce conflit, les mécanismes pour un dialogue ouvert.

En deuxième lieu, il faut signaler une fois de plus que le recours à la force n'octroie pas de droits territoriaux ni

ne légitimise la modification des frontières existantes. La règle de l'immuabilité des frontières coloniales est un principe du droit international général, tant sur le continent américain qu'en Afrique.

Dans ce sens, le respect du principe de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo est fondamental. Il n'est pas incompatible avec le principe de la protection des minorités. Comme cela s'est fait ailleurs avec succès, on pourra mettre en place un système de garanties pour les minorités, qui protégera leur identité ethnique et culturelle.

Parmi ces principes juridiques essentiels, figure, nous le rappelons, celui de la non-ingérence dans les affaires internes d'autres États, principe qui est incompatible avec la présence de forces étrangères. La République démocratique du Congo doit régler toutes les questions relatives à la sécurité qui affectent la frontière commune, avec ses voisins, par la négociation et le dialogue et avec l'aide des Nations Unies si nécessaire.

Dans ce contexte juridique, nous voulons répéter encore une fois que les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui continuent de se produire sur le territoire de la République démocratique du Congo constituent également l'essence même du problème. Ces terribles violations méritent que nous nous en inquiétions et que nous les dénoncions de façon catégorique. Nous demandons instamment que ces violations fassent l'objet d'une enquête et soient sanctionnées comme il convient.

Nous pensons qu'une solution à long terme des problèmes qui affligent aujourd'hui la République démocratique du Congo ne pourra être obtenue de façon isolée. Il faudra pour cela un contexte régional politiquement stable présentant certaines perspectives de développement économique et humain. Aussi la convocation d'une conférence internationale consacrée à la région des Grands Lacs, comme l'a proposé la France, pourrait favoriser, en temps opportun et dans les conditions voulues, l'instance appropriée pour analyser de façon globale la situation régionale sous tous ses aspects.

Pour terminer, Monsieur le Président, je vous remercie au nom du Gouvernement argentin pour les condoléances que vous m'avez adressées.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Andjaba (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité s'est réuni au niveau des Ministres des affaires étrangères le 25 septembre 1997 pour examiner les efforts concertés engagés au plan international pour promouvoir la paix et la stabilité en Afrique. Le 16 avril 1998, le Secrétaire général a, à la demande du Conseil de sécurité, présenté son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318). C'était vraiment — et c'est toujours — un événement opportun, car l'Afrique a, aujourd'hui plus que jamais, besoin de paix et de développement pour que tous ses peuples puissent prospérer. Ni les nations ni les peuples ne peuvent se passer de coopération. Il y va du bien de tous. L'humanité exige solidarité et partage de tous les avantages découlant du patrimoine qui nous est commun à tous, sur une base d'égalité, de respect mutuel et d'appui mutuel en vue d'un avenir commun. C'est dans ce contexte que nous considérons la réunion d'aujourd'hui.

L'invasion de la République démocratique du Congo par l'Ouganda et le Rwanda a plongé ce pays dans une guerre dévastatrice qui a entraîné des combats intra-africains sur le champ de bataille, une guerre dont la région et l'Afrique dans son ensemble ne profiteront en aucune manière, une guerre dont les préalables vont à l'encontre des buts et objectifs consacrés dans la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

On a dit, à juste titre, que dans les années 60 les États indépendants africains ont hérité de frontières coloniales ainsi que du problème que ce patrimoine posait à leur intégrité territoriale et à leurs efforts en vue de parvenir à une unité nationale. C'est en raison de cette vision collective et partagée que l'OUA a décidé, en 1964, d'accepter les frontières héritées des autorités coloniales. Il reste donc à l'Afrique d'établir unité nationale, rapports de bon voisinage et coopération. Si l'on s'écarte de quelque manière que ce soit de ces principes, les conséquences pour l'Afrique seront graves et impensables. Ce qui se passe en République démocratique du Congo par suite d'ambitions expansionnistes doit être condamné et ne saurait être accepté comme étant la norme en Afrique.

La réunion du Comité de défense et de sécurité inter-États de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui a eu lieu au Cap, en Afrique du Sud, en 1995, a décidé de prendre des mesures collectives au cas où l'on essaierait de changer les gouvernements légitimes des États membres par des moyens militaires. La Communauté de développement de l'Afrique australe a donc l'obligation déclarée d'assurer que le gouvernement légitime d'un

autre membre de la SADC ne soit pas éliminé du fait d'une invasion. La Namibie souscrit à ce principe et croit en l'inviolabilité de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États. Ce sont là des principes sacrés qui nous ont contraints, de concert avec l'Angola et le Zimbabwe, à intervenir en République démocratique du Congo à l'invitation expresse du Président Kabila et de son gouvernement légitime. L'objectif unique de notre intervention sur demande est de prévenir l'effondrement des mécanismes de l'État et la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un État membre de la SADC. La participation de la Namibie se fait en faveur de la démocratie, de la paix, des droits de l'homme et de la coopération régionale.

En outre, le Sommet de la SADC, qui s'est tenu à Maurice les 13 et 14 septembre 1998, a notamment exprimé son profond regret de voir la guerre s'engager en République démocratique du Congo pour éliminer du pouvoir le gouvernement du Président Kabila. En outre le Sommet s'est félicité des initiatives prises par la SADC et ses États membres pour aider au rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en République démocratique du Congo. À cet égard, le Sommet a réitéré son appel à l'arrêt immédiat des hostilités et a félicité les Gouvernements de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe d'avoir fourni des troupes à point nommé afin d'aider le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo à faire échec à la tentative illégale des rebelles et de leurs alliés de s'emparer de la capitale, Kinshasa, et d'autres zones stratégiques. Le Sommet a souligné la nécessité pour tous les protagonistes politiques en République démocratique du Congo de s'engager à entamer une transition harmonieuse et pacifique vers une démocratie multipartite, ce essentiellement par le biais de consultations constructives et de négociations auxquelles prendront part tous les intéressés.

Il est donc important que tous les États Membres des Nations Unies souscrivent sincèrement aux principes consacrés dans la Charte et respectent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Il faut établir une distinction bien nette entre les troupes étrangères qui se trouvent en République démocratique du Congo sur invitation et celles qui s'y trouvent sans avoir été invitées.

Permettez-moi de souligner qu'en tant que combattants de la liberté, nous n'avons jamais tablé sur l'appartenance ethnique pour l'emporter sur les oppresseurs, car nous ne savions que trop que le colonialisme d'apartheid était ancré dans le principe consistant à diviser pour régner. En tant qu'Africains nous devons éviter de politiser l'appartenance ethnique car cela ne saurait que nuire à l'unité africaine. Nous devons également nous défendre contre les efforts engagés par des forces externes pour exploiter l'appartenance ethnique à leurs propres fins. Récemment, nous avons observé des efforts pour aider l'Afrique à faire face à ses problèmes économiques. Nous nous félicitons de la réunion ministérielle États-Unis-Afrique qui a eu lieu à Washington il y a quelques jours. Mais comment un développement durable peut-il s'implanter en Afrique en général ou par exemple en République démocratique du Congo en particulier, alors que des efforts soutenus sont faits pour enfoncer encore davantage ce pays dans le conflit?

En fait, les préoccupations de tout État en matière de sécurité sont légitimes. Néanmoins, nous devons nous abstenir de définir nos besoins de sécurité au-delà de nos propres frontières sans travailler dans le cadre des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'invasion non provoquée du Congo et la violation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale constituent un acte d'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays.

La Namibie prône la paix et la stabilité en tant que préalables au développement et à la croissance économique. Par conséquent, nous souhaitons que l'on cesse de faire obstacle au processus de démocratisation et que la reconstruction en République démocratique du Congo puisse reprendre bientôt.

Notre désir le plus profond est de contribuer à créer un environnement propice à une vie politique normale en République démocratique du Congo. Le peuple de ce pays souffre depuis tant de décennies. Il a besoin d'espace et de temps pour reconstruire son pays. Comme indiqué dans le communiqué de la Réunion au sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur la République démocratique du Congo, en date du 23 août 1998, la reconstruction de ce pays en tant qu'État indépendant, souverain, uni, pacifique, stable et prospère est essentielle pour parvenir aux mêmes objectifs dans la région et dans le reste du continent africain.

L'OUA et la SADC continuent de s'efforcer de mettre fin au conflit en République démocratique du Congo. À Victoria Falls, les chefs d'État ou de gouvernement ont pris l'engagement politique de mettre fin aux combats et de rechercher collectivement la paix. Cela a été suivi par une réunion, à Addis-Abeba, des ministres de la défense et autre personnel militaire de rang élevé, afin de mettre au point des modalités portant sur un calendrier, des ressources ainsi que la surveillance, la vérification et les détails du retrait des forces respectives, en coopération avec l'OUA. Malheureusement, ce processus est au point mort.

Le 18 janvier dernier, à la demande du Président ougandais Yoweri Museveni, mon pays a accueilli un sommet des pays prenant part aux combats en République démocratique du Congo. La Namibie a accepté d'accueillir ce sommet car elle a estimé que la demande était faite de bonne foi. L'objectif du sommet était que les dirigeants respectifs procèdent à des échanges de vues sur la meilleure façon de coopérer pour parvenir à la signature d'un accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo. Cette réunion a décidé qu'un accord de cessez-le-feu devrait être signé sans retard. Hélas, il y a eu par la suite des attaques constantes contre les forces gouvernementales et alliées, et cela ne saurait être toléré.

À notre avis, le moment est venu pour le Conseil de sécurité de participer activement, conformément aux obligations qui lui incombent aux termes de la Charte, de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous sommes donc encouragés par la décision prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité. Je voudrais saisir cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Président, notre gratitude et notre reconnaissance, ainsi qu'à votre délégation, pour les efforts que vous avez faits afin de centrer votre présidence sur les questions africaines. Nous vous en sommes reconnaissants.

Tant que les parties concernées ne négocieront pas de bonne foi et n'honoreront pas leurs engagements, la guerre au Congo continuera de faire rage. Il est donc impératif qu'un accord de cessez-le-feu, mettant fin aux souffrances du peuple congolais, soit signé. Nous continuons quant à nous à nous en tenir à la décision du sommet de Windhoek.

Nous sommes encouragés par l'évolution positive de la libéralisation des partis politiques en République démocratique du Congo, annoncée par le Président Kabila à la fin du mois de janvier 1999. Nous espérons sincèrement que l'activité politique dans ce pays connaîtra rapidement un retour à la normale.

Enfin, s'il est vrai que la guerre froide a pris fin, l'intervention extérieure en Afrique n'a pas cessé; elle n'a fait que diminuer. Mais seule l'Afrique peut faire du continent africain une région pacifique et prospère. La communauté internationale ne peut que l'y aider.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de la Namibie des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation.

M. Valle (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation du Brésil considère qu'il est tout à fait opportun de tenir un débat public sur le règlement pacifique de la situation en République démocratique du Congo, et nous vous exprimons notre sincère reconnaissance, Monsieur le Président, pour l'avoir organisé.

Au paragraphe 8 de son important rapport du 13 avril 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, document S/1998/318, le Secrétaire général, qui nous honore aujourd'hui de sa présence, a indiqué qu'au Congrès de Berlin de 1885, il y a eu division arbitraire des royaumes, des États et des communautés et regroupement tout aussi arbitraire des zones et des populations non apparentées.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, la décision de l'OUA, en 1963, d'accepter les frontières héritées a donné au continent un outil puissant pour prévenir des conflits territoriaux. La tâche d'édification des nations reste néanmoins un défi gigantesque pour les générations africaines présentes et futures.

Dans sa sagesse, le Secrétaire général a présenté une série d'idées pour répondre aux nombreuses situations de conflit qui affligent le continent. Ces idées traitent des problèmes à court terme s'agissant du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et de l'aide humanitaire. Il a également souligné la nécessité d'édifier une paix durable et de promouvoir une croissance économique soutenue, en mettant l'accent sur la bonne gestion des affaires publiques.

En réponse au rapport du Secrétaire général, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la question et adopté un programme de travail qui a donné lieu à des résolutions sur l'efficacité des embargos sur les armes, la réduction des flux d'armes légères et l'accroissement de la coordination entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Dans l'examen de la situation en République démocratique du Congo, nous devrions avoir de plus en plus recours aux possibilités qui ont été élaborées au cours de l'année écoulée.

Au coeur du continent, la République démocratique du Congo partage des frontières avec neuf autres États africains. Elle appartient aux sous-régions centrale, orientale et australe et peut être soit le centre de la promotion de l'intégration et de la prospérité économiques, soit un foyer de discorde et de luttes. Au cours de leur histoire, les nations africaines ont longtemps subi une ingérence extérieure excessive et gênante. La participation non sollicitée en République démocratique du Congo doit cesser et une formule politique pour encourager la réconciliation nationale doit être négociée.

Quelques semaines après avoir reçu une notification du Gouvernement de la République démocratique du Congo, le Conseil de sécurité a réaffirmé, le 31 août 1998, l'obligation de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de ce pays, et appelé à un cessez-le-feu, au retrait des forces étrangères et au lancement du dialogue politique. Tout en défendant le principe de la non-ingérence, le Brésil reconnaît le droit d'un État menacé par l'invasion étrangère de solliciter une aide extérieure. Nous devons donc faire la différence entre les forces étrangères présentes en République démocratique du Congo, sollicitées par son gouvernement, et celles dont la présence dans ce pays reflète d'autres motivations.

La résolution 1197 (1998), adoptée le 18 septembre 1998, souligne la responsabilité des organisations régionales. L'OUA et la SADC ont joué un rôle essentiel pour essayer de sortir de l'impasse en République démocratique du Congo. Néanmoins, il faudrait que les nombreux protagonistes fassent preuve de volonté politique accrue comme cela a été dit lors de la réunion au niveau ministériel du Conseil de sécurité sur l'Afrique, en septembre dernier.

La sécurité d'un État a un lien direct avec celle de ses voisins et, donc, toute tentative de règlement en République démocratique du Congo doit tenir compte de la sécurité des autres pays de la région, dont certains subissent des épisodes d'anarchie se produisant de l'autre côté de leurs frontières. Le rétablissement de l'ordre public constitue également un préalable au plein exercice des droits fondamentaux et politiques.

Les États d'Afrique centrale se sont déjà penchés sur ces questions. La République démocratique du Congo appartient au groupe de pays qui, dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale a organisé, en mai dernier, une Conférence sous-régionale sur les institutions démocratiques et la paix en Afrique centrale, à Bata, en Guinée équatoriale. La Déclaration de Bata, qui a été adoptée à l'unanimité, reconnaît que le processus de démocratisation dans la région doit mener à un système politique permettant à la volonté populaire de s'exprimer pleinement. Elle affirme qu'un tel système doit être fondé, notamment, sur les principes du respect de la primauté du droit, du pluralisme politique, de l'organisation d'élections libres, transparentes et régulières, de la liberté de la presse, de l'indépendance de l'appareil judiciaire, du respect des droits de l'homme et de la dignité humaine et, enfin, de la pratique du dialogue et de la tolérance.

Les gouvernements de la région ont besoin d'appuis et d'encouragements pour pouvoir appliquer pleinement ces principes. C'est la seule manière d'empêcher les malaises internes de dégénérer en conflit armé.

Il est nécessaire de s'attaquer aux aspects internationaux du conflit en améliorant les mécanismes de coopération entre l'Organisation des Nations Unies, l'OUA, la Communauté de développement de l'Afrique australe et les autres organisations sous-régionales concernées. À cet égard, nous appuyons les efforts que déploie le Président Chiluba. La convocation d'une conférence sur la région des Grands Lacs doit également être menée à bien. Le Conseil de sécurité a d'ailleurs réaffirmé la nécessité de tenir une telle conférence. Il a souligné également que le Conseil était prêt, notamment par l'adoption de mesures efficaces, à aider à l'application d'un accord de cessez-le-feu et à la mise en oeuvre d'un processus convenu de règlement politique du conflit.

Le Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Salim, a pris la parole devant le Conseil en octobre dernier. Il a affirmé qu'il y avait consensus sur la nécessité de maintenir l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et la légitimité du Gouvernement du Président Kabila, la nécessité de créer un espace politique pour les forces d'opposition, et la reconnaissance des préoccupations réelles de certains des voisins de la République démocratique du Congo en ce qui concerne la sécurité ainsi que de la nécessité d'y répondre.

Ces quatre points revêtent une importance cruciale dans la recherche d'une solution. Un cinquième élément se fonde sur la volonté politique de la part tant du Gouvernement de la République démocratique du Congo que des partis d'opposition d'engager des négociations véritables permettant la participation équitable et réelle de toutes les parties à un processus politique. La communauté internationale dans son ensemble devrait fournir la coopération financière, technique et politique nécessaire pour que ce dialogue puisse prospérer.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Dejammet (France) : Le conflit en République démocratique du Congo dure depuis bientôt huit mois. S'y trouvent impliqués, outre des groupes rebelles congolais, une demi-douzaine de pays africains. Les opérations militaires se déroulent sur une étendue toujours croissante du territoire de la République démocratique du Congo.

Les organisations régionales, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies ne sont pas restées inactives depuis le début de la crise. Force est de constater, toutefois, que leurs appels à l'arrêt des combats n'ont pas été entendus.

Notre débat aujourd'hui, à la demande de la République du Congo — demande qui a reçu l'approbation des membres du Conseil — nous oblige à rechercher les moyens d'un règlement pacifique de ce conflit. La délégation française souhaite, à ce propos, faire les observations suivantes.

Nous ne prétendrons pas revenir sur les causes du conflit. On sait qu'elles sont multiples et que les analyses sur ces causes sont elles-mêmes sources de divergence entre les parties. Mais on connaît les effets de cette crise, notamment les risques de déstabilisation politique dans les États de la région ainsi que les conséquences humanitaires — les flux de réfugiés. L'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de la République démocratique du Congo sont menacées. Le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, conformément à la Charte des Nations Unies, n'est pas respecté. La France déplore ces violations. Elle appelle à leur cessation immédiate.

Quels peuvent être les éléments d'un règlement du conflit? On peut distinguer trois aspects : la conclusion d'un cessez-le-feu, la mise en oeuvre d'un processus de réconciliation nationale en République démocratique du Congo, la conclusion des arrangements nécessaires pour garantir la sécurité et la stabilité de la région.

La conclusion d'un cessez-le-feu constitue la priorité. Des efforts ont été entrepris, en particulier par le Président Chiluba, pour parvenir à un accord. La France appuie ces efforts. Nous espérons que des modalités pourront être trouvées afin qu'un cessez-le-feu engage l'ensemble des parties au conflit. Un travail important a déjà été réalisé dans le cadre du processus de Lusaka pour définir les modalités d'un cessez-le-feu et son application. Il faut aujourd'hui que les parties concluent effectivement cet accord.

Dans sa déclaration présidentielle du 11 décembre, le Conseil s'est déclaré prêt à envisager la participation active des Nations Unies, en coordination avec l'Organisation de l'unité africaine, afin d'aider à l'application d'un tel accord.

Deux points doivent être soulignés : l'appui des Nations Unies à la mise en oeuvre d'un accord de cessez-le-feu nécessitera un effort important de l'Organisation. La France espère que les Nations Unies joueront pleinement leur rôle.

Il est tout aussi nécessaire que les Membres de l'Organisation appellent les parties à l'arrêt des combats. Il n'existe pas de solution militaire du conflit qui puisse en même temps constituer une véritable solution de la crise. Ce message doit être clairement rappelé. On notera aussi que les donateurs trouveront de plus en plus difficile de maintenir leur aide budgétaire aux pays qui continueront de poursuivre l'option militaire.

Deuxièmement, une solution pacifique du conflit en République démocratique du Congo repose aussi sur la mise en oeuvre d'un processus authentique de réconciliation nationale. Le dialogue doit être instauré entre tous les Congolais. Le Président Kabila s'est engagé, lors de la conférence Afrique/France à Paris en novembre dernier, à poursuivre le processus de démocratisation. Nous l'invitons instamment à mettre en oeuvre cet engagement de manière concrète. Nous prenons note de sa récente proposition d'organiser un «débat national». Nous espérons que cette proposition s'inscrira dans un véritable esprit de réconciliation.

Il est clair que ce dialogue entre les Congolais doit être engagé dès à présent. Ce dialogue n'en sera que facilité si, dans le même temps, un cessez-le-feu est conclu et respecté.

Troisième aspect d'un règlement : il faudra que les parties négocient et concluent des arrangements nécessaires pour garantir la sécurité, la stabilité et le développement futurs dans la région. Les principes en ont été rappelés par la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 11 décembre — je cite les principaux : respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la souveraineté nationale de la République démocratique du Congo et des autres États de la région et, dans ce contexte, retrait ordonné de toutes les forces étrangères; adoption des dispositions voulues pour assurer la sécurité le long des frontières internationales de la République démocratique du Congo; rétablissement de l'autorité du Gouvernement de la République démocratique du Congo sur l'ensemble du territoire national. S'y ajoutent aussi le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire et la prise en compte de la question des réfugiés.

Les Nations Unies devront apporter l'aide nécessaire aux pays de la région pour la mise en oeuvre de ces objectifs. La France rappelle dans cette perspective l'utilité que pourrait prendre, le moment venu, une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la

région des Grands Lacs, sous les auspices des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

Un retour à la stabilité passe également par la mise en oeuvre du processus authentique de réconciliation nationale et de démocratisation dans l'ensemble des pays de la région.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Le conflit qui se déroule en République démocratique du Congo représente l'une des plus graves menaces à la paix, à la stabilité et au développement de l'Afrique subsaharienne de ces dernières décennies.

Ce conflit est à l'origine d'une crise humanitaire de plus en plus grave qui ne fait qu'empirer le sort des réfugiés et des personnes déplacées, et entrave l'acheminement d'une aide alimentaire et médicale indispensable, ainsi que les efforts internationaux et nationaux pour le développement et la démocratie. Si cette crise s'étend, elle aura des conséquences catastrophiques sur l'ensemble du sous-continent.

À Washington, les États-Unis viennent d'achever une réunion ministérielle avec les représentants de plus de 40 pays africains. Les participants se sont mis d'accord sur un projet de partenariat, un plan pour l'avenir des relations américano-africaines et l'avenir du continent. Les objectifs discutés — l'intégration économique des États africains dans l'économie mondiale, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et la démocratisation — ainsi que les progrès importants réalisés par la région au cours des dernières années pourraient être compromis par le conflit au Congo.

C'est la raison pour laquelle les États-Unis, avec d'autres, ont activement participé à de multiples navettes diplomatiques pour appuyer les efforts de médiation visant à mettre fin au conflit. Notre approche se fonde sur un ensemble de principes fondamentaux, à savoir : la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, la conviction qu'il n'existe pas de solution militaire aux problèmes sous-jacents de la région et la conviction que les droits fondamentaux et humanitaires de tous les peuples de la région doivent être respectés.

Les États-Unis appuient pleinement les efforts actuels de médiation déployés au niveau régional, et en particulier ceux menés par la Communauté du développement de l'Afrique australe, connus sous le nom de processus de Lusaka. Nous encourageons ces efforts tout comme les travaux accomplis par l'Organisation de l'unité africaine et par les Nations Unies en vue d'aboutir à un règlement pacifique global. Cet objectif de paix nous a échappé jusqu'à présent. Il exigera un engagement ferme et constant de la part de tous.

La poursuite de la guerre représente un danger sans cesse croissant ayant des conséquences tout à fait imprévisibles. Tous les dirigeants de la région, et la communauté internationale elle-même, doivent adopter l'objectif consistant à mettre immédiatement fin aux tueries.

Il est indispensable qu'un cessez-le-feu soit décidé dans les plus brefs délais. Des pourparlers directs entre le gouvernement du Président Kabila et les rebelles sont essentiels à cette fin. Tout accord devra être accompagné d'un processus politique d'ensemble, au plan national, et de la création d'un mécanisme traitant des problèmes de sécurité tant à l'intérieur du Congo que dans les pays voisins.

Les États-Unis condamnent les massacres, les exécutions sommaires, la torture, le viol et les persécutions ethniques ainsi que la détention de civils qui ont été signalés au Congo. Nous avons en horreur le recrutement des enfants soldats, l'assassinat des combattants qui déposent leurs armes, la propagande haineuse et les autres sévices commis par toutes les parties au conflit. Nous sommes vivement préoccupés par le risque d'un nouveau génocide dans la région et nous exhortons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

Mon gouvernement est profondément préoccupé par le caractère sans cesse plus ethnique de ce conflit. Nous sommes inquiets au vu de la volonté affichée de certains États de coopérer militairement avec les ex-FAR et les Interahamwe, génocidaires notoires. Nous sommes également préoccupés par toute évolution qui encourage les mouvements d'insurrection, y compris l'UNITA, à menacer et à déstabiliser les États voisins à partir du territoire congolais. Tout accord conclu par le Gouvernement congolais, les rebelles et les États de l'extérieur ne saurait être durable si des moyens efficaces ne sont pas trouvés pour endiguer ces groupes.

Les rapports d'enquête des Nations Unies ont signalé des atrocités et des violations du droit international humanitaire au Congo depuis 1996. Il y a peu encore, le gouvernement du Président Kabila et les autres parties n'avaient toujours pas participé aux efforts faits par l'ONU pour enquêter sur toutes ces violations.

À cet égard, les États-Unis se félicitent de l'invitation récente adressée par le Gouvernement congolais à l'enquêteur de l'ONU sur les droits de l'homme, Roberto Garretón. Nous sommes heureux que M. Garretón ait pu se rendre au Congo et nous attendons son rapport avec intérêt. Nous demandons instamment aux autorités congolaises de garantir un accès permanent aux enquêteurs internationaux afin qu'ils puissent s'enquérir de toutes les atrocités rapportées. Tout individu commettant ou ordonnant des violations graves du droit international humanitaire sera tenu personnellement responsable de ces actes. À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise en mars 1998 par les dirigeants régionaux et par le Président Clinton, au Sommet d'Entebbe, d'entamer les travaux pour la création d'une coalition internationale de lutte contre le génocide.

Les États-Unis lancent un appel à la communauté internationale afin qu'elle redouble d'efforts en vue de contrôler les mouvements d'armes destinées à la zone de conflit. Les États-Unis demandent également que soient garantis un accès sûr et sans entrave aux organisations à vocation humanitaire afin qu'elles puissent fournir des secours à tous ceux qui en ont besoin, ainsi qu'un accès sans restriction au Comité international de la Croix-Rouge à tous les détenus. Toutes les parties se doivent de veiller à la sécurité du personnel des Nations Unies et des organisations humanitaires.

Le Président Clinton a clairement défini notre position : les États-Unis envisageraient d'appuyer une opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo si un accord d'ensemble entre les belligérants en vue de mettre fin au conflit et de respecter le cessez-le-feu était trouvé. Toute force de contrôle devrait être de taille réduite et devrait avoir pour mandat d'observer et de surveiller et non d'imposer la paix et d'assurer la sécurité des frontières congolaises.

Le dialogue entre Congolais est essentiel. Un processus politique valable doit être global et ouvert et jouir de la confiance de tous les Congolais. En appuyant la mise en oeuvre de ce processus, l'Organisation de l'unité africaine et l'ONU peuvent jouer un rôle important pour paver une voie stable et pacifique conduisant à la démocratie et à la réconciliation nationale au Congo.

M. Dangue Réwaka (Gabon) : La persistance de la crise en République démocratique du Congo constitue un sujet de grave préoccupation en ce qu'elle inflige d'indicibles souffrances au peuple congolais, ruine les efforts du Gouvernement pour la reconstruction du pays et menace la paix et la stabilité régionales.

Une déstabilisation de la République démocratique du Congo, qui partage une frontière commune avec neuf pays, et occupe une place prépondérante en Afrique, eu égard, notamment à sa superficie, à sa population et à ses potentialités, aurait des répercussions incalculables. C'est dire tout notre intérêt à veiller au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de ce pays. De même, nous ne devons tolérer aucune transgression des dispositions des Chartes des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine relatives à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Dans cette région où les populations transfrontières jouent un rôle très important, et peuvent servir de prétexte à un État ou à un autre pour s'immiscer inopportunément dans les affaires de son voisin, le strict respect par les uns et les autres du principe de non-ingérence permettrait d'instaurer un climat de confiance mutuelle, générateur de relations amicales plus solides.

À ce propos, il convient de signaler que le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, réuni à Libreville du 28 au 30 avril 1998, a recommandé à ses États membres, une étroite coopération en matière de lutte contre le trafic illicite des armes et la non-création de sanctuaires pour les groupes armés dans les États voisins.

Même si dire que le recours à la force comme moyen de résolution des conflits n'apporte que des solutions éphémères, alors que le dialogue, la concertation, la négociation eux, garantissent des solutions durables paraît être une vérité de La Palice, ma délégation voudrait encore insister sur cette évidence.

En effet, non seulement l'usage des armes complique la recherche d'un dénouement pacifique d'un différend, mais il est aussi source d'innombrables souffrances humaines : déplacements des populations, destruction des infrastructures socioéconomiques acquises parfois au prix de laborieux efforts, afflux massif de réfugiés dans les pays limitrophes, sans oublier la propagation subite des maladies. Cette énumération n'est d'ailleurs pas exhaustive.

C'est pour toutes ces raisons que nous redisons notre condamnation des massacres des populations civiles perpétrés dans le Sud-Kivu, et demandons que le Conseil ordonne une enquête internationale afin que les coupables soient retrouvés et traduits en justice.

Le moment est venu pour que l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, soutienne

concrètement et activement les initiatives régionales africaines visant à trouver une solution négociée et définitive à la crise que traverse la République démocratique du Congo depuis le 2 août 1998.

Pour cela, le Conseil de sécurité devrait inviter les parties au conflit à signer sans plus tarder l'accord de cessez-le-feu dont elles ont déjà accepté le principe. Pour faire respecter ce cessez-le-feu, l'Organisation des Nations Unies en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine devrait, dès maintenant, réfléchir sur le déploiement en République démocratique du Congo d'une force internationale neutre de maintien de la paix. Outre la surveillance des frontières, cette force aurait également pour tâche, sans que cela soit limitatif, la démobilisation des groupes armés, la collecte et la destruction des armes et le contrôle des mouvements illicites des armes.

Compte tenu des imbrications des problèmes que connaît la région des Grands Lacs, l'organisation d'une conférence internationale, suggérée par la France, qui se tiendrait sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, laborieusement préparée, aiderait, à notre avis, à éteindre les foyers de tension, à rétablir la confiance et à oeuvrer au renforcement de la paix et de la sécurité dans cette région.

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : La Slovénie se félicite de la séance publique du Conseil de sécurité de ce jour, qui est consacrée à la situation en République démocratique du Congo. Cette situation exige, selon nous, une attention urgente de la part du Conseil de sécurité et de la communauté internationale tout entière. Nous estimons également que la séance d'aujourd'hui est l'occasion de procéder à un débat d'orientation ouvert. Le Conseil de sécurité a déjà entendu le point de vue de la délégation de la République démocratique du Congo, à laquelle nous souhaitons la bienvenue. Nous attendons avec intérêt d'entendre tous les Membres de l'ONU qui ont choisi de prendre la parole aujourd'hui. Le Conseil de sécurité doit également recevoir la contribution des Membres de l'ONU qui ne sont pas actuellement membres du Conseil de sécurité.

La situation à l'intérieur et autour de la République démocratique du Congo est une situation de conflit armé lourde de conséquences. Elle se caractérise par des souffrances humaines et des problèmes humanitaires qui ont pris des proportions dramatiques. C'est une situation qui touche aux principes fondamentaux du droit international et qui menace la stabilité à long terme d'une grande partie de l'Afrique. Pour toutes ces raisons, elle mérite d'être examinée avec beaucoup de sérieux et la plus grande honnêteté intellectuelle et morale. Nous qui prenons la parole aujourd'hui portons tous une lourde responsabilité pour veiller à ce que ce débat soit sérieux, honnête et productif.

La situation en République démocratique du Congo n'a rien de nouveau. Tout au contraire, il s'agit d'une situation sur laquelle l'histoire récente de la région des Grands Lacs a jeté ses ombres les plus étendues et les plus sombres. Il est nécessaire de discerner parmi les causes du conflit actuel celles qui permettent de mieux comprendre la situation.

Certaines de ces causes proviennent du génocide qui s'est produit au Rwanda en 1994 et des événements ultérieurs qui ont touché la République démocratique du Congo, qui était alors le Zaïre. À la suite de la défaite des forces responsables du génocide au Rwanda, les vents du changement ont amené un nouveau Gouvernement en République démocratique du Congo. Le Gouvernement formé en 1997 avait promis une transition à la démocratie, la primauté du droit et la stabilité politique. Il s'agissait de faits positifs. Ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion d'assister au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Harare au Zimbabwe, en mai 1997, n'oublieront jamais le climat de promesse et d'espoir né du changement survenu dans la région des Grands Lacs à cette époque et qui a créé un climat d'optimisme en Afrique.

Cependant, la plupart de ces promesses n'ont pas été tenues jusqu'à présent. Les allégations concernant les crimes contre l'humanité et les violations flagrantes des droits de l'homme commis en 1996-1997 n'ont pas fait l'objet d'une enquête approfondie et l'on n'a pas bénéficié de la coopération du nouveau Gouvernement. Les processus politiques nécessaires pour créer des conditions propices au partage du pouvoir, au traitement approprié des minorités et à la démocratie n'ont pas commencé. On a perdu un temps précieux et l'on a raté beaucoup d'occasions à l'époque. L'instabilité qui en a résulté a eu des répercussions inévitables sur la sécurité dans la région. Ce sont là des événements regrettables et l'on peut légitimement se demander si une attitude plus vigoureuse et plus engagée de la part de la communauté internationale en 1996 et 1997 aurait changé le cours des événements.

La situation en République démocratique du Congo s'est fortement détériorée en 1998. Les faits survenus depuis le mois d'août de l'an dernier ont été particulièrement inquiétants. La rébellion en République démocratique du Congo a pris des proportions considérables. L'ingérence militaire de deux États voisins, bien qu'apparemment motivée par de réelles préoccupations de sécurité, a trans-

formé la crise en République démocratique du Congo en une menace régionale à la paix et à la sécurité internationales. L'assistance militaire fournie par la suite par certains autres pays de la région au Gouvernement de la République démocratique du Congo n'a pas apporté de solution. En fait, une solution militaire est peu plausible. Un conflit militaire prolongé dans une grande région située au coeur de l'Afrique risque de devenir une crise à long terme et la source d'une instabilité généralisée.

L'action militaire menée par les deux États voisins contre le Gouvernement de la République démocratique du Congo est une infraction grave aux principes élémentaires du droit international concernant la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États. Toute la communauté internationale doit exprimer sa préoccupation et rejeter cette pratique qui mine les fondements même de l'ordre international et de la stabilité en Afrique.

Les orateurs qui m'ont précédé ont traité des questions ayant trait à la recherche de la paix. Je suis d'accord avec ce qu'ils ont dit. Il est impératif que l'on convienne immédiatement d'un cessez-le-feu et que l'on prévoie le retrait systématique de toutes les troupes étrangères et le rétablissement de l'autorité du Gouvernement de la République démocratique du Congo sur tout son territoire. Tous les États doivent être appelés à respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République démocratique du Congo, conformément à la Charte des Nations Unies.

Nous encourageons les dirigeants africains, avec l'aide de l'Organisation de l'unité africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à redoubler d'efforts pour parvenir rapidement à un accord de cessez-le-feu et à permettre ainsi d'aborder tous les autres problèmes. L'Organisation des Nations Unies doit être prête à apporter son aide, une fois que le cessez-le-feu sera conclu, pour son maintien et la stabilisation de la situation en matière de sécurité dans la région.

Je voudrais maintenant passer aux questions humanitaires et aux problèmes relatifs aux droits de l'homme.

La Slovénie condamne fermement les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises pendant le conflit. Nous condamnons les massacres de la population civile qui ont eu lieu principalement dans la province du Sud-Kivu depuis l'éclatement du conflit en août 1998.

En août, nous avons appris qu'un massacre avait eu lieu à Kasika. Plus tard, en novembre 1998, nous avons appris, selon des rapports, que plus de 1 300 civils avaient été tués dans les villes de Samba, dans la province de Maniema, et d'Aketi, dans la province orientale. Entre le 30 décembre et le 1er janvier, 500 civils ont été massacrés à Makobola, dans le sud-est de la République démocratique du Congo. Dernièrement, le 5 mars, 100 civils ont été assassinés aux environs de la ville de Kamituga, dans la province du Sud-Kivu. Pour la plupart, les victimes sont des civils innocents, des enfants, des femmes et des personnes âgées. La pratique généralisée du génocide dans la région ne saurait être tolérée. De telles violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire contre la population civile exigent que des mesures soient prises pour que les responsables soient traduits en justice.

Il est encourageant de constater que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a manifesté sa détermination d'agir. Nous avons constaté avec satisfaction qu'un ministère des droits humains a été créé afin de promouvoir le respect si nécessaire des droits de l'homme dans le pays. Nous nous réjouissons de la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre Léonard She Okitundu, qui est intervenu au début de cette séance. Nous nous félicitons également de la coopération du Gouvernement avec le Rapporteur spécial, Roberto Garretón, et nous espérons que cette coopération se poursuivra et aboutira à des résultats satisfaisants. Nous voudrions également dire que nous espérons sincèrement que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les autres parties au conflit permettront aux institutions humanitaires compétentes d'avoir accès sans entrave à toutes les personnes détenues sur le territoire du pays. Nous tenons à souligner que toutes les forces militaires sont responsables, en vertu du droit international, de la situation humanitaire sur les territoires étant sous leur contrôle effectif. En outre, les restrictions imposées aux activités des organisations non gouvernementales, des médias et des organismes des droits de l'homme doivent être éliminées de sorte que l'assistance puisse être fournie à ceux qui en ont besoin.

Nous pensons qu'en dépit du conflit militaire, il faudrait rapidement prendre des mesures en vue de créer un climat démocratique normal. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo devrait créer les conditions qui permettront une démocratisation authentique, globale et reflétant pleinement les aspirations de tous ses citoyens. La communauté internationale doit souligner l'importance que revêt le dialogue politique interne entre tous les acteurs politiques et de la société civile dans le pays, et non seulement entre le Gouvernement et les représentants des groupes rebelles. Ce processus de démocratisation devra comprendre

la création d'institutions démocratiques et la tenue d'élections régulières, libres et démocratiques.

La situation politique interne d'un pays est, bien entendu, l'affaire de chaque État souverain, mais certains principes sont d'une importance générale et peuvent s'appliquer. Nous voudrions attirer l'attention tout particulièrement sur le principe du partage du pouvoir. Les efforts visant à assurer une bonne gouvernance et un partage du pouvoir méritent l'appui entier de la communauté internationale.

La communauté internationale devrait fermement encourager le dialogue entre les dirigeants des pays de la région des Grands Lacs. Par ce dialogue, les dirigeants régionaux devront s'attaquer aux problèmes de façon honnête et les confronter. À cet égard, la Slovénie continuera d'appuyer l'idée avancée par la France d'une conférence internationale pour la région des Grands Lacs. Nous sommes également d'accord pour dire que cette conférence ne devrait pas être un événement unique, mais un processus qui comprendrait et examinerait toutes les questions critiques auxquelles les pays de la région sont confrontés. Ce processus inclurait, sans s'y limiter, les questions relatives à la sécurité et au partage du pouvoir.

J'aimerais maintenant tirer une conclusion d'ordre général. Il faut prendre des mesures pour mettre fin à la guerre et pour créer le climat propice au développement dans tous les domaines de la vie sociale publique et de la vie des citoyens congolais. Je voudrais citer à cet égard un homme politique américain, William Jennings Bryan, qui, au début du siècle, disait ceci :

> «La destinée n'est pas une question de hasard; c'est une question de choix. Ce n'est pas quelque chose que l'on attend; c'est quelque chose que l'on accomplit.»

Le débat public d'aujourd'hui au Conseil de sécurité est la première mesure concrète que l'on prend ici, au Conseil de sécurité, mais la solution définitive au problème revient au peuple congolais lui-même et aux autres pays de la région, notamment les parties au conflit. L'appui aux efforts régionaux en vue d'une solution pacifique au conflit doit être fourni par toute la communauté internationale. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle actif dès à présent et ultérieurement. Cependant, c'est au peuple congolais et aux peuples des autres pays de la région qu'il incombe de trouver une solution définitive et durable aux problèmes.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Les Pays-Bas sont profondément préoccupés par la situation qui a encore empiré en République démocratique du Congo. Nous nous félicitons donc de l'occasion d'examiner cette question dans le cadre d'un débat public du Conseil de sécurité. Il va sans dire que nous nous associons pleinement à la position de l'Union européenne, telle qu'elle sera exposée plus tard par la présidence allemande.

Il est particulièrement inquiétant de voir qu'après des débuts prometteurs, le processus de paix est resté dans l'impasse. Nous devons tous ensemble trouver un moyen de sortir de cette impasse avant que le conflit ne dégénère en une guerre à outrance aux proportions imprévisibles.

Ce n'est pas seulement le combat en lui-même qui exige notre attention immédiate. Les violations généralisées des droits de l'homme des deux côtés et l'effondrement de l'économie plongent un nombre croissant d'habitants de la République démocratique du Congo dans la misère.

Nous sommes convaincus qu'une solution politique structurelle ne peut être trouvée que par un processus de négociation. Nous invitons le Président Kabila à engager immédiatement un dialogue avec toutes les parties impliquées dans le conflit.

Le succès de ces négociations dépend de la volonté politique de toutes les parties à faire face de concert aux questions clefs. Le respect des principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale est une de ces questions clefs en jeu. Le respect des préoccupations légitimes en matière de sécurité des pays limitrophes de la République démocratique du Congo en est une autre.

Quant à la situation interne de la République démocratique du Congo, il faut entamer sans plus tarder un dialogue politique auquel participent toutes les parties de la société congolaise. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo devrait assumer sa responsabilité à cet égard. Les Pays-Bas forment le voeu que l'annonce faite par le Gouvernement d'un débat national sur une nouvelle constitution ouvrira la voie à une démocratisation plus grande du pays.

L'envergure de la crise et le risque inhérent d'une nouvelle escalade exigent que la communauté internationale s'engage dans un processus de paix et le facilite de toutes les manières possibles.

Les bases d'un tel processus ont déjà été partiellement jetées dans le cadre d'initiatives régionales. Nous sommes convaincus qu'une participation plus active des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine fera avancer la cause de la paix. Les Pays-Bas sont disposés à appuyer

les négociations entre les parties au conflit et le dialogue national de manière appropriée. En fin de compte, une conférence internationale sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs devrait amener une paix durable dans cette région.

Nous voudrions réaffirmer que nous sommes d'avis que les flux illicites d'armes sont l'une des causes fondamentales de conflits dans la région. Le rétablissement de la paix n'a pas de sens si la communauté internationale ne peut faire face à ce problème avec plus d'efficacité.

M. Al-Dosari (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous exprimer sa sincère reconnaissance pour avoir organisé cette importante réunion en ce moment précis où les conflits déchirent le continent africain.

La question du règlement pacifique des conflits est un thème important qui intéresse particulièrement le Conseil de sécurité. Le Conseil encourage tous les États Membres des Nations Unies à recourir à des moyens pacifiques pour régler les conflits, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Comme notre réunion d'aujourd'hui vise à débattre du conflit qui se déroule actuellement en République démocratique du Congo, ma délégation souhaite exprimer sa profonde inquiétude devant la menace que la poursuite de ce conflit pose à la paix, à la sécurité et la stabilité non seulement dans la région des Grands Lacs mais aussi dans l'ensemble du continent africain, en raison du grand nombre de parties en jeu. Ma délégation voudrait également exprimer son inquiétude face aux conséquences humanitaires très graves de ce conflit pour la population civile dans tout le pays. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées et vivent dans des conditions sanitaires absolument déplorables en raison de l'absence de sécurité qui rend l'accès à leurs territoires quasiment impossible pour les organismes humanitaires.

Notre délégation souhaite affirmer que le règlement du conflit en République démocratique du Congo ne se fera pas par des moyens militaires. Une solution permanente ne deviendra réalité que si l'on a recours à une négociation entre toutes les parties en jeu. Nous voudrions appuyer toutes les initiatives diplomatiques visant à déboucher sur un règlement pacifique du conflit et notamment l'initiative proposée par le Secrétaire général au cours de la vingtième Conférence des chefs d'État de l'Afrique et de la France qui s'est tenue à Paris du 26 au 28 novembre 1998, et dont l'objectif était de parvenir à un règlement du conflit et d'aboutir à un accord de cessez-le-feu immédiat et inconditionnel. Nous pensons que les États de la région peuvent jouer un rôle très important pour encourager les parties au conflit à signer un accord de cessez-le-feu pour répondre à l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies. Ce serait là un premier pas dans la direction d'un règlement pacifique du conflit.

La solution aux problèmes que connaît la République démocratique du Congo doit découler d'un processus de réconciliation nationale qui fera une place à tous, qui sera acceptable pour tous les Congolais et qui débouchera sur des élections libres et régulières dès que possible.

Nous apprécions le rôle important assumé en la matière par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et nous espérons que ses efforts seront couronnés de succès et qu'elle sera à même de convaincre toutes les parties au conflit de parvenir à un accord de cessez-le-feu, en tant que première étape vers un règlement pacifique du conflit et de mettre ainsi fin aux hostilités et de ramener la sécurité et la stabilité dans ces États africains, afin d'éviter toutes les conséquences néfastes que la guerre pourrait avoir si elle se poursuivait pendant longtemps sans qu'une solution se dégage.

Par ailleurs, nous voudrions encore une fois réaffirmer l'importance du respect de l'intégrité territoriale, de la stabilité politique et de la souveraineté nationale de la République démocratique du Congo, ainsi que du principe de non-ingérence dans ses affaires intérieures.

Notre délégation souhaite également appuyer l'idée d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs — en temps voulu et sous l'égide de l'ONU et de l'OUA — afin de mettre fin à ces conflits dans la région et de permettre aux pays de la région de consacrer leurs ressources au développement.

Enfin, notre délégation souhaite appuyer les efforts du Secrétaire général et ses consultations avec l'OUA et toutes les parties intéressées afin de trouver un règlement pacifique et permanent au conflit.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Bahreïn des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Hasmy (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite de la décision de tenir une séance publique du Conseil de sécurité sur la question d'un règle-

ment pacifique au différend en République démocratique du Congo. Cette séance officielle fournit non seulement à la République démocratique du Congo l'occasion de se faire entendre sur une question d'importance vitale pour elle — droit inhérent que lui confère la Charte —, elle permet également aux membres du Conseil, ainsi qu'aux Membres de l'Organisation qui ne sont pas membres du Conseil, d'exprimer leur opinion sur la question importante de la paix et de la sécurité en Afrique. En effet, l'opinion et les points de vue de l'ensemble des Membres de l'Organisation sur ce sujet sont tout à fait pertinents et devraient être entendus car rien n'est plus nécessaire, rien ne saurait avoir une importance plus grande pour l'avenir de l'Afrique que le règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo.

Si le troisième pays d'Afrique par sa taille devait voir s'éterniser la violence entre factions, cela aurait des répercussions graves pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région tout entière. À cet égard, la Malaisie constate avec inquiétude et consternation que la situation dans l'ensemble de l'Afrique a continué de se détériorer, moins d'un an après la publication, le 13 avril 1998, par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318). Il est clair qu'il ne faut pas s'attendre à la renaissance africaine dont a parlé avec éloquence le Vice-Président de l'Afrique du Sud Thabo Mbeki tant que ces conflits n'auront pas été réglés et qu'une nouvelle structure de paix et de sécurité ainsi qu'un ordre légitime ne seront apparus sur le continent africain.

La désintégration du régime de feu le Président Mobutu en mai 1997 a constitué, d'après certains, le début d'une ère nouvelle dans l'Afrique postcoloniale et a suscité de grands espoirs de changements positifs et de renouveau. Malheureusement, le nouveau Gouvernement du Congo, dirigé par le Président Laurent Kabila, a hérité d'un pays profondément divisé, démoralisé et en faillite. Néanmoins, la communauté internationale s'était félicitée des promesses de changement et de transformation du système hérité du Président Mobutu en des institutions démocratiques et une économie restructurée. Toutefois, ces espoirs ont été réduits à néant par le conflit interethnique et la rébellion qui menace la survie même du Gouvernement nouvellement installé, lequel a été contraint de demander leur appui et leur aide aux pays voisins amis.

La participation de toutes sortes de protagonistes au conflit qui secoue la République démocratique du Congo est vraiment regrettable et a soulevé la possibilité d'une guerre d'envergure sur le continent africain, laquelle comporterait des risques sérieux pour la stabilité et l'intégrité non seulement du Congo mais aussi de tous ses voisins. La situation au Congo est particulièrement alarmante étant donné que la guerre dans ce pays est étroitement liée à d'autres conflits dans la région, ce qui rend tout effort de médiation extrêmement difficile.

La Malaisie note avec préoccupation la nature transfrontalière du conflit au Congo, ce qui complique encore une situation interne déjà complexe. Il ne peut y avoir de solution durable sans que les facteurs internes et externes du conflit soient examinés et réglés. À cet égard, nous appuyons pleinement les efforts en cours, notamment ceux du Président Chiluba de la Zambie, pour rassembler tous les protagonistes au conflit du Congo — la table des négociations. Ceci pourrait conduire à un cessez-le-feu inconditionnel et immédiat, ouvrant ainsi la voie à un règlement négocié du conflit et assurant le retrait systématique de toutes les forces étrangères se trouvant en République démocratique du Congo. Ceci devrait être suivi d'efforts de réconciliation nationale et de démocratisation, y compris la tenue d'élections libres et régulières dans le pays. À cet effet, la Malaisie se félicite des efforts diplomatiques des dirigeants africains, notamment ceux d'Afrique du Sud, du Mozambique, de la Namibie et de la Zambie, en vue d'une solution pacifique au conflit. Nous pensons que les efforts de diplomatie régionale représentent l'approche la plus viable pour régler le conflit, et ils méritent l'appui ferme et soutenu de la communauté internationale et du Conseil de sécurité.

Ma délégation pense que le processus de reconstruction en République démocratique du Congo ne peut réussir que dans un climat de paix et de stabilité permettant au peuple congolais d'exercer ses droits longtemps niés, y compris le droit au développement. Les dirigeants africains peuvent y contribuer en prônant une solution non violente au conflit et en encourageant des modèles africains de coopération ayant réussi dans d'autres situations de conflit. La communauté internationale peut et doit jouer un rôle majeur et continu en aidant ces efforts et en travaillant avec les pays concernés pour promouvoir la réconciliation, élargir la participation politique, asseoir les fondements de la relance économique et aider à instaurer des systèmes de justice crédibles, équitables et effectifs.

La situation humanitaire qui se dégrade en République démocratique du Congo nous rappelle les effets déstabilisateurs de la guerre, outre que les ressources limitées auraient pu être utilisées pour l'éducation, la santé et d'autres secteurs au lieu de financer une guerre dévastatrice. Dans la région des Grands Lacs, la violence interethnique a conduit

à une grande tragédie humaine et à des nouveaux obstacles au progrès politique et social. Il ne peut y avoir d'avenir véritable pour cette région si le cycle de violence n'est pas rompu une fois pour toutes. Ceci ne peut se faire que si les peuples de la région façonnent de nouvelles relations interethniques fondées sur la réconciliation authentique et des relations de paix, et non sur l'esprit de vengeance. Il faut insister toutefois sur la nécessité d'exercer la justice à l'encontre des auteurs de massacres et autres crimes contre l'humanité et de respecter les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale des États au plan extérieur.

Ma délégation estime aussi que des efforts internationaux de promotion de la paix et de la stabilité en Afrique ne doivent pas négliger l'ampleur des problèmes socioéconomiques du continent. Le Secrétaire général lui-même a souligné l'importance de la justice socioéconomique et les impératifs du développement socioéconomique dans la quête d'une paix durable. Il mentionne également dans son rapport si apprécié la nécessité d'une approche globale face à la question de la paix et de la sécurité en Afrique, couvrant le maintien de la paix mais également le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. Pour la communauté internationale, aider à construire un nouveau Congo prospère et démocratique est un défi et une occasion de réparer les échecs passés et contribuer à l'instauration d'un État stable et pacifique pour le bien de l'Afrique centrale et de l'Afrique.

Ce qui est apparu en République démocratique du Congo fait partie d'une longue saga, dont les nations de la région et la communauté internationale doivent partager la responsabilité. Nous pensons qu'il est crucial que des mesures adéquates soient prises pour créer les conditions d'une stabilité à long terme et de progrès dans ce pays troublé. Nous encourageons le Président Kabila à entamer ce processus sur la base d'un dialogue ouvert.

La République démocratique du Congo reste hélas l'un des théâtres de conflit en Afrique où la poursuite des hostilités a entravé les efforts de règlement des autres problèmes critiques de ce continent, exigeant l'attention urgente des gouvernements. Nous exhortons le peuple congolais et toutes les parties concernées à faire preuve de volonté politique pour résoudre leurs problèmes, non pas par des moyens militaires inutiles, mais par le dialogue et la négociation. Pour sa part, le Conseil de sécurité doit tout faire, en coordination avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et d'autres mécanismes et initiatives sous-régionaux — notamment ceux de la Communauté de développement de l'Afrique australe — pour assurer un cessez-le-feu immédiat et effectif au Congo et continuer de rechercher un rôle approprié pour l'ONU dans la détermination de mesures concrètes et soutenues dans l'application d'un accord de cessez-le-feu, et les efforts ultérieurs dans la consolidation de la paix après les conflits en République démocratique du Congo. À cet égard, ma délégation considère la proposition de la France de tenir une conférence internationale sur la région des Grands Lacs en temps opportun, qui a été appuyée par d'autres, comme une approche constructive et nous nous en félicitons.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer ma reconnaissance pour les condoléances que vous avez présentées au Gouvernement et au peuple de la Fédération de Russie après le décès de ressortissants russes suite au tragique accident d'hélicoptère de la Mission des Nations Unies en Haïti. Nous nous associons également à vos condoléances adressées aux Gouvernements et aux peuples des États-Unis d'Amérique et d'Argentine.

S'agissant de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, je voudrais tout d'abord saluer la présence, dans cette salle, du Ministre des droits humains de la République démocratique du Congo, M. She Okitundu. La Fédération de Russie partage la profonde inquiétude face au conflit qui se poursuit dans ce pays et qui constitue une grave menace à la paix et à la sécurité régionales. La Russie a toujours préconisé un règlement politique pacifique de la crise tout en préservant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Nous sommes convaincus que la violence ne permettra pas de trouver une solution durable à ce conflit. Nous avons constamment appuyé les efforts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Communauté de développement de l'Afrique australe et des dirigeants régionaux pour trouver une solution pacifique à ce conflit.

Il faut souligner la nécessité pour tous les États de respecter le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et de ne pas avoir recours à la force, conformément à la Charte et aux buts de l'ONU. À notre avis, le fondement d'un règlement du conflit qui s'éternise en République démocratique du Congo, devrait être l'approche proposée par les pays de la sous-région, prévoyant la conclusion d'un accord de cessez-le-feu, le retrait des troupes étrangères du territoire de ce pays et des assurances de paix et de sécurité le long de ses frontières avec les États voisins. L'une des dispositions essentielles d'un tel règlement doit être d'assurer l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Dans ce contexte, nous estimons que la pertinence et les modalités de l'inclusion des rebelles dans le processus de négociation régional doivent

être déterminées par les médiateurs régionaux, avec le Gouvernement légitime de la République démocratique du Congo.

Au plan du principe, il est néanmoins évident qu'une paix et une sécurité durables en République démocratique du Congo ne peuvent se réaliser sans l'instauration, par les Congolais eux-mêmes, d'un dialogue national avec la participation de toutes les composantes de la société congolaise, comme cela est envisagé dans le plan de règlement régional. Nous sommes convaincus que, dans une première étape, les efforts doivent porter sur la conclusion rapide d'un accord de cessez-le-feu sans lequel il est impossible de mettre en marche un mécanisme de règlement pacifique. L'impasse dans laquelle sont embourbées les négociations et le fait d'opter pour une solution militaire du conflit risquent d'aggraver celui-ci et d'entraîner une catastrophe humanitaire de grande ampleur, une nouvelle déstabilisation de la situation dans la région voire la désintégration de la République démocratique du Congo.

Notre délégation ne peut qu'être préoccupée par les nouvelles des atrocités commises contre la population civile de tout le territoire congolais, des violations des droits de l'homme et des persécutions pour des raisons ethniques. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de procéder le plus vite possible à une enquête approfondie sur ces informations.

La délégation russe appuie activement la politique de renforcement de la coordination des activités de l'ONU, de l'OUA et de la SADC dans le but de trouver un règlement politique au conflit en République démocratique du Congo. À cet égard, nous estimons que l'initiative du Secrétaire général de dépêcher vers la région un envoyé spécial est particulièrement opportune.

La possibilité du déploiement futur d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo ainsi que son utilité et ses modalités ne pourront être déterminées qu'après la conclusion d'un cessez-le-feu stable. La décision du Conseil de sécurité sur cette question doit nécessairement être précédée d'une analyse très complète et détaillée de la situation, à la fois en République démocratique du Congo et dans la région.

La délégation de Russie appuie l'idée de tenir, sous les auspices de l'ONU et de l'OUA, le moment venu, une conférence internationale sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Nous sommes cependant convaincus que cela ne sera possible que si un consensus est réalisé entre les États participants sur les objectifs d'un tel forum.

La Russie continuera d'aider à promouvoir le processus de paix en République démocratique du Congo, dans l'esprit des recommandations du Conseil de sécurité, en utilisant ses contacts avec l'OUA, la SADC, les États de la région et les autres pays intéressés.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue de ce débat public, même si le sujet dont nous sommes saisis représente, pour beaucoup, une question sensible. Elle concerne un pays, État Membre comme nous de l'Organisation des Nations Unies, qui a besoin d'urgence de l'aide internationale; une région qui, depuis trop longtemps, connaît une crise aux répercussions humanitaires horribles; et un continent dont les tribulations devront être abordées et réglées par le système des Nations Unies dans son ensemble, faute de quoi ce système se montrerait incapable de répondre à ce qu'on attend de lui. Si nous pouvons inverser la tendance en Afrique, nous inverserons la tendance pour l'ONU.

Le Royaume-Uni est prêt à faire un effort particulier pour déterminer comment les non-Africains peuvent aider au mieux les Africains, et particulièrement l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à mettre un terme au conflit qui sévit en République démocratique du Congo. À la fin du mois dernier, le Secrétaire d'État britannique Tony Lloyd s'est rendu dans la région, comme Envoyé spécial du Premier Ministre, M. Blair, afin d'examiner les diverses possibilités qui s'offraient de mettre fin à la guerre.

Le Ministre a rencontré partout un sentiment écrasant de frustration. Il a vu combien tous étaient las de la guerre, et observé que les parties s'accordaient sur ce qu'il fallait faire pour mettre fin aux combats. Personne ne remettait en question la nécessité d'un dialogue entre toutes les parties en République démocratique du Congo, rebelles inclus, en vue de préparer le terrain pour un gouvernement à participation plus large. Et l'on reconnaissait largement que les préoccupations des voisins de la République démocratique du Congo en matière de sécurité étaient réelles, et le fait que la fin de la guerre ne serait possible que grâce à un arrangement ou à un mécanisme permettant de dissiper ces préoccupations.

Mais le Ministre a également constaté, parmi les parties, une absence étonnante de volonté politique et d'initiative tendant à jeter les premières bases d'un règlement. Cela n'est pas faute de pressions externes et d'offres d'aide de l'extérieur. De nombreux envoyés se sont rendus dans la région. Trois présidents se sont vu confier une tâche de médiation par la Communauté de développement de

l'Afrique australe (SADC) et l'OUA. Quinze conférences, dont 10 au niveau des chefs d'État, ont été tenues. Mais le conflit, et ses terribles répercussions dans le domaine humanitaire et des droits de l'homme, se poursuit. Après avoir rencontré les principaux dirigeants impliqués dans ce conflit, Tony Lloyd a estimé qu'ils pouvaient mettre fin à la guerre s'ils en avaient vraiment la volonté.

Le rôle de la communauté internationale, et de ce Conseil, est donc nécessairement de leur donner cette volonté. Le système des Nations Unies, les autres institutions internationales et les pays peuvent tous, par leurs liens bilatéraux, prendre part à cette entreprise. C'est particulièrement vrai pour l'Union européenne, dont la position va être expliquée par la présidence allemande plus tard dans ce débat. Nous disposons tous de ressources diplomatiques, politiques et financières permettant de changer notablement la situation des gouvernements et des populations de la région. Il existe d'énormes réserves de bonne volonté envers les peuples de ces pays en difficulté. Il nous faut utiliser ces ressources pour motiver les dirigeants régionaux à oeuvrer à la paix et au relèvement économique. Il faut ensemble les persuader que la poursuite de cette guerre n'est pas dans leur intérêt et qu'il y a une autre issue. Il est encourageant de voir, à cet égard, un tel consensus se dégager, entre les représentants qui sont intervenus aujourd'hui, au sujet des mesures à prendre — à commencer par le Ministre des droits humains de la République démocratique du Congo.

Je vais essayer ici de donner un résumé de ces mesures. La première étape est un accord de cessez-le-feu. Pour cela, des négociations directes avec les rebelles sont déterminantes. Un règlement militaire, comme si souvent en Afrique, serait une fois de plus une chimère. Nous devons utiliser l'expérience internationale pour aider le Président Kabila et la population congolaise à mettre en place un cadre permettant la tenue d'un dialogue politique constructif. La population civile innocente de la République démocratique du Congo mérite bien cela. La déclaration faite cette semaine par le Gouvernement de la République démocratique du Congo sur la nécessité d'une réconciliation nationale est encourageante. Les intentions qui y sont exprimées doivent être concrétisées.

La deuxième étape est un retrait des contingents étrangers. Cela exigera un difficile processus de négociation entre toutes les parties, et quelques initiatives novatrices et de fond. Le Royaume-Uni est fermement attaché à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Nous ne voulons pas entendre parler de partition. Mais il reste que les voisins de la République démocratique du Congo n'auront aucun intérêt à se retirer si un mécanisme crédible n'est pas mis au point pour permettre le désarmement des groupes rebelles, en particulier des ex-Forces armées rwandaises (FAR) et de l'Interhamwe, sur leurs frontières, et assurer à l'avenir la sécurité des frontières. Nous devons commencer à planifier les arrangements potentiels à cette fin. L'ONU et certains États Membres peuvent apporter leur aide, mais la contribution principale doit venir de l'Afrique et de la région.

La troisième étape consiste en un effort international cohérent pour motiver, surveiller et soutenir ces processus. Nous applaudissons, à cet égard, aux efforts de la SADC et de l'OUA, par le biais du Président Chiluba, pour arbitrer ce conflit complexe et étendu. Mais la résistance continue des parties à ces efforts illustre la nécessité d'autres apports et d'autres moyens de pression extérieurs à la région.

Dans le cadre de ce processus, le Conseil de sécurité s'est déjà dit prêt à envisager des façons d'aider à l'application d'un cessez-le-feu et d'un règlement. Le Royaume-Uni, avec plusieurs de ses partenaires, a déjà travaillé à la question des possibilités d'une présence de maintien de la paix. Nous devons continuer à développer et préciser ces idées et les inscrire dans le processus de négociation. Ce que l'ONU et la communauté internationale seront en mesure de faire pour que l'accord soit un accord qui tienne sera déterminant pour sa conclusion.

La quatrième étape consiste à définir un cadre permettant de s'attaquer aux problèmes plus larges et plus profonds de la région des Grands Lacs. Le Royaume-Uni appuie entièrement la tenue d'une conférence internationale sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Mais une conférence de ce genre n'est faisable qu'à condition d'être soigneusement préparée, et une telle préparation prend du temps. Nous devons nous mettre au travail dès maintenant. C'est seulement en déterminant les moyens d'obtenir une sécurité et une stabilité plus grandes dans la région que les raisons de mettre fin au conflit actuel deviendront plus claires. Elles doivent comprendre des arrangements pour défendre et protéger les droits de l'homme et relever économiquement la région.

D'où la cinquième étape : l'étape économique. Une fois qu'une entente politique et que des arrangements de sécurité seront en place, le développement et les investissements suivront. Il faut donc prévoir une conférence sur le développement économique pour la région des Grands Lacs, rassemblant les partenaires bilatéraux importants, l'ONU et ses institutions, l'Union européenne et les institutions financières internationales, dans le cadre ou en marge d'une conférence sur la paix et la sécurité.

Les défis et les contraintes auxquels devra faire face la communauté internationale à chacune de ces étapes seront considérables mais aucune de ces idées ne sera fructueuse sans une évolution considérable de la volonté politique des parties au conflit et avant tout de celle des dirigeants de ces nations souveraines qui détiennent entre leurs mains l'avenir de la région. C'est à eux qu'il incombe de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette guerre insensée. Et s'ils le font, le Conseil de sécurité, le système des Nations Unies et la communauté internationale leur apporteront un appui immédiat. Telle est la conclusion que les gouvernements qui sont parties au conflit en République démocratique du Congo doivent tirer du débat d'aujourd'hui.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Cela fait plus de six mois que la République démocratique du Congo est en proie à un conflit qui est la cause de profondes inquiétudes pour les pays africains et pour l'ensemble de la communauté internationale. La Chine est, elle aussi, extrêmement préoccupée par l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs. Nous sommes profondément inquiets par les pertes en vies humaines et les destructions de biens causées par le conflit qui se déroule en République démocratique du Congo et par les graves répercussions de celui-ci sur la paix et sur la stabilité de la région des Grands Lacs ainsi que de l'ensemble du continent africain. En tant qu'ami des pays et des peuples africains, la Chine est particulièrement préoccupée par le fait que les conflits dans la région des Grands Lacs durent depuis si longtemps.

Depuis le tout début du conflit en République démocratique du Congo, la Chine a toujours soutenu que les parties concernées devaient parvenir à un cessez-le-feu le plus rapidement possible. En s'appuyant sur le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, les parties concernées doivent — partant des avantages d'ensemble que la paix et le développement présentent pour l'Afrique, des intérêts fondamentaux des peuples africains et dans un esprit d'unité africaine et de réconciliation nationale — trouver un moyen efficace pour régler leurs différends, leurs divergences et les autres problèmes par le biais du dialogue et de la négociation. Ce n'est qu'ainsi que les conflits pourront trouver une fin rapide et que la paix en République démocratique du Congo et des relations de bon voisinage entre les pays de la région pourront être rétablis.

La Chine appuie les efforts énergiques faits par les pays africains et les organisations régionales en vue d'assurer un règlement politique de la question congolaise. Dans le même temps, nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, doit répondre aux requêtes et aux appels légitimes des pays africains, manifester un véritable intérêt à l'égard des questions africaines et prendre des mesures efficaces en ce sens. Elle doit notamment fournir une aide politique et financière aux organisations régionales et aux pays africains dans leurs efforts pour régler leurs propres problèmes; elle doit, par ailleurs, jouer un rôle positif et important pour aider les pays africains à régler au plus vite le conflit en République démocratique du Congo.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant est le représentant du Burkina Faso. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kafando (Burkina Faso) : Monsieur le Président, les États africains au nom desquels je prends la parole voudraient, avant toute chose, vous exprimer leur satisfaction de vous voir présider le Conseil de sécurité et vous en féliciter. Votre pays, la République populaire de Chine, a de tout temps épousé la cause africaine, que ce soit aux temps sombres des luttes pour l'indépendance, que ce soit dans les différentes instances internationales ou même dans la confrontation bipolaire où il a toujours figuré à nos côtés. Comment donc s'étonner qu'à l'occasion de votre présidence du Conseil de sécurité, et devant l'aggravation de l'instabilité en Afrique, vous preniez l'initiative de ce débat consacré à l'un des conflits qui préoccupent actuellement l'Afrique et le monde entier.

Non que la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée, en Angola, en Sierra Leone, en Somalie, aux Comores, etc. ne soit pas préoccupante, loin de là. Mais la confrontation en République démocratique du Congo, de par son caractère polymorphe, de par l'implication des pays de la région, de manière ouverte ou latente, de par les enjeux qui motivent les belligérants, est porteuse de graves dangers dont les ramifications peuvent endommager tout l'édifice africain.

Autant dire que la problématique qui est la nôtre — quelles solutions trouver au conflit? — demeure complexe. Monsieur le Président, vous me pardonnerez de le dire,

c'est un véritable casse-tête chinois. Et parce qu'il s'agit d'une situation inextricable, l'on comprend aisément pourquoi ni les rencontres au niveau de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ni les efforts des pays de la sous-région n'ont toujours pas débouché sur un règlement concluant.

L'inanité de ces efforts a pu laisser la fâcheuse impression que l'Afrique reste complaisante face au drame de la République démocratique du Congo. Penser de la sorte serait payer d'ingratitude toutes ces bonnes volontés, tous ces apôtres de la paix qui se sont dévoués et qui continuent de se dévouer pour que ce pays retrouve la paix.

Cette quête inlassable de la paix a d'ailleurs amené le Président en exercice de l'OUA à envisager un sommet extraordinaire qu'il projetait de tenir à la fin de ce mois aux fins

> «d'examiner toutes les initiatives et médiations en cours et de trouver les causes et les raisons profondes de la problématique des conflits en Afrique, de leur persistance, du manque relatif de résultats des tentatives de solution en vue de dégager les voies et les moyens d'un aboutissement heureux de toutes nos actions.»

Malheureusement, ce sommet extraordinaire s'avère être un projet mort-né, mais rien n'empêchera la poursuite des efforts, tant au niveau africain qu'à celui de la communauté internationale pour parvenir à une juste solution du conflit au Congo.

Au plan africain, l'Organisation de l'unité africaine a mené des actions louables. En particulier, le dernier sommet de son organe central du mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui s'est tenu le 17 décembre 1998, a eu à réaffirmer les principes directeurs, contenus dans la Charte de l'OUA, qui seuls peuvent garantir un règlement durable de la crise congolaise.

D'abord, il enjoint les parties au conflit à respecter le principe sacro-saint de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, tel que nous l'ont légué les pères-fondateurs de l'OUA, conformément à la résolution AHG/Res.16 (1) adoptée au Caire en 1964. Le non-respect des tracés frontaliers en Afrique ouvrirait, en effet, la boîte de Pandore et les contestations n'auraient plus de limite. Dans le cas de la République démocratique du Congo, cette exigence s'impose d'autant plus que la taille du pays (2 345 000 kilomètres carrés) et la dissemblance des populations peuvent être source de velléités irrédentistes. L'OUA rappelle donc qu'il s'agit là d'un point capital, non susceptible d'une remise en cause, à moins d'un accord tacite entre les États eux-mêmes.

Autre fait capital, les chefs d'État africains réaffirment leur soutien au Gouvernement de la République démocratique du Congo comme seul pouvoir légitime, c'est-à-dire représentatif de tout le peuple congolais. Ils convient en conséquence la rébellion à déposer les armes dans le but de favoriser l'ouverture de pourparlers avec le Gouvernement. Par cet appel, ils s'adressent à toutes les parties au conflit.

Au demeurant, l'OUA prend en compte cette autre exigence de sa charte, à savoir que tous les différends africains doivent être réglés par la voie pacifique, en d'autres termes, la négociation doit toujours prévaloir. Il faut donc qu'en République démocratique du Congo se manifeste concrètement une volonté politique de part et d'autre. À cet égard, il est heureux de constater une évolution positive. Longtemps méfiant à l'égard d'une telle éventualité, le pouvoir congolais semble s'être rendu à l'inévitable réalité que seule une discussion avec l'opposition armée peut ouvrir les voies d'une véritable réconciliation nationale. Il semble donc que désormais ni le principe en lui-même, ni la question du lieu ne soient plus des obstacles à cette concertation entre Congolais.

Nous en appelons donc à la sagesse, au patriotisme, à la volonté politique de tous les acteurs pour faire taire les armes et favoriser l'établissement d'une véritable concorde nationale. Bien évidemment, cette paix des coeurs, pour être viable doit s'enraciner dans des valeurs démocratiques telles que la liberté, le respect des droits de l'homme, la tolérance, etc. Ce sont là, nous semble-t-il, les considérations de base qui peuvent aider à dégager une plate-forme d'entente pour un apaisement de la situation.

Il est aussi de plus en plus question d'une force d'interposition — ou d'une force de maintien de la paix — et d'une conférence internationale sur la situation dans la région des Grands Lacs. Toute solution pacifique pour nous sortir du bourbier ne peut que recevoir l'aval des pays africains. De ce point de vue, il est bon de préciser qu'entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA il n'existe aucun antagonisme sur la question congolaise. Bien au contraire, leurs actions se complètent. Comment peut-il en être autrement, étant donné leur idéal commun qui est de promouvoir la recherche de la paix? En maintes occasions, l'OUA a fait la preuve d'un savoir-faire dans le domaine des règlements des conflits. Et je n'en veux pour preuve que la plate-forme par elle proposée pour la résolution du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée dont le Conseil de sécurité, dans ses dernières résolutions, a reconnu la pertinence. L'unique

obstacle qui annihile ses efforts est le manque crucial de moyens logistiques. Nous attendons des Nations Unies aussi bien que de la communauté internationale qu'elles l'aident à renforcer ces capacités.

Puissions-nous parvenir au terme de ce débat à des propositions concrètes qui, en complément des efforts de l'Organisation de l'unité africaine et des efforts de la Communauté de développement de l'Afrique australe, apporteront la paix tant attendue en République démocratique du Congo pour le plus grand bien du peuple congolais, puisqu'en définitive c'est de son destin qu'il s'agit.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Burkina Faso des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Kastrup (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie — et le pays associé Chypre s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne est très préoccupée par la crise en République démocratique du Congo, qui a dégénéré en guerre régionale de grande envergure. En raison d'un ensemble complexe d'alliances stratégiques, une série de conflits auparavant non reliés dans la région des Grands Lacs ont fusionné en une crise gigantesque qui a fait de la République démocratique du Congo et de certaines parties des territoires des pays voisins un champ de bataille. Cette crise a provoqué d'immenses souffrances pour la population, elle a considérablement augmenté le nombre déjà très élevé des réfugiés et des personnes déplacées dans la région, et elle détruit progressivement la structure sociale et économique des pays du bassin du Congo et de la région des Grands Lacs.

L'Union européenne reconnaît que les causes profondes du conflit en République démocratique du Congo sont très complexes. Cependant, nous espérons sincèrement que le débat d'aujourd'hui ne se limitera pas aux accusations mutuelles des parties intéressées mais contribuera plutôt à susciter une approche tournée vers l'avenir et centrée sur des solutions et des résultats.

L'Union européenne réaffirme son appui aux principes de l'intégrité territoriale et du respect de la souveraineté et de la sécurité de la République démocratique du Congo et des pays voisins. Dans ce contexte, l'Union européenne souscrit à la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité, le 11 décembre 1998 et affirme l'obligation de respecter l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et la souveraineté nationale de la République démocratique du Congo et des autres États de la région, notamment l'obligation de s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État et de toute autre manière incompatible avec les buts de l'Organisation des Nations Unies. Elle réaffirme également qu'il est nécessaire que tous les États s'abstiennent de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres conformément à la Charte des Nations Unies. L'Union européenne invite instamment tous les États à se conformer à ces principes. Elle continue d'être préoccupée par la participation de plusieurs pays de la région, participation qui n'a pas conduit à la stabilisation envisagée de la situation mais à une dangereuse escalade qui menace maintenant la stabilité de l'ensemble de la région.

L'Union européenne réaffirme que le conflit actuel ne peut être réglé que par une solution négociée entre toutes les parties intéressées afin de trouver un règlement politique urgent au conflit, conduisant au retrait des troupes étrangères de la République démocratique du Congo et permettant à la République démocratique du Congo et aux autres pays de la région de parvenir à la paix, à la stabilité et à la démocratie.

L'Union européenne souligne qu'il est de la plus haute importance que toutes les parties au conflit montrent leur bonne volonté inconditionnelle, par des mesures concrètes, pour accélérer le processus de paix. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de ce que le Président Kabila se soit déclaré disposé à engager des négociations avec toutes les parties au conflit, y compris le mouvement rebelle, et l'encourage à conclure un accord de cessez-le-feu le plus rapidement possible. L'Union européenne prie également instamment toutes les autres parties engagées dans le conflit, aussi bien le mouvement rebelle que les protagonistes extérieurs, à participer de manière constructive aux efforts de paix en cours. L'Union demande qu'un cessez-le-feu soit conclu dès que possible entre les différentes parties au conflit et qu'il soit rapidement mis en oeuvre. Elle souligne la nécessité d'un processus politique qui repose sur deux éléments — le premier, qui traite des problèmes régionaux relatifs à la sécurité en cherchant un mécanisme qui réponde aux préoccupations légitimes en matière de sécurité des pays voisins, et le deuxième, qui traite de la situation interne en République démocratique du Congo en engageant un dialogue politique global en vue d'établir une société démocratique en République démocratique du Congo.

Dans ce contexte, l'UE souligne la nécessité d'un processus de négociation continu et global, d'un format tel qu'il permette la participation active de tous les intéressés. L'UE réaffirme qu'elle appuie l'idée d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, qui contribuerait à renforcer un accord de paix en République démocratique du Congo et à assurer la stabilité des pays de la région. L'UE souligne la nécessité également de traiter la question de la prolifération des armes et du trafic illicite des produits de base dans la région qui l'alimente. Il faut également examiner la nécessité de réintégrer les soldats marginalisés et d'autres combattants dans la société civile.

L'Union européenne appuie fermement les initiatives régionales de paix entreprises, notamment, par la troïka de la Communauté de développement de l'Afrique australe dirigée par le Président de la Zambie et soutenue par les Présidents du Mozambique et de la Tanzanie ainsi que par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'Union se féliciterait d'une participation plus active des Nations Unies et de l'OUA pour coordonner et harmoniser les divers efforts de paix. L'UE appuie les efforts régionaux en faveur de la paix, notamment par la présence de l'Envoyé spécial de l'UE dans la région des Grands Lacs, M. Aldo Ajello. Elle serait disposée à envisager un programme de relèvement pour la République démocratique du Congo en cas de cessation effective des hostilités et de progrès internes en matière de paix, de démocratie et de respect des droits de l'homme. Elle réaffirme qu'il lui serait de plus en plus difficile de maintenir son niveau actuel d'aide budgétaire aux pays impliqués dans ce conflit s'ils s'obstinaient dans la voie militaire. Les considérations à cet égard n'affecteraient évidemment pas l'assistance purement humanitaire.

Nous nous félicitons de la déclaration du Président du Conseil de sécurité, en date du 11 décembre 1998, dans laquelle il se déclare prêt à envisager, à la lumière des efforts réalisés en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit, la participation active des Nations Unies pour aider à la mise en oeuvre d'un accord de cessez-le-feu effectif et dans le cadre d'un processus concerté de règlement politique du conflit. L'UE est également disposée à appuyer les efforts que l'ONU pourrait entreprendre pour contribuer à la mise en oeuvre d'un accord de cessez-le-feu.

L'Union européenne condamne vigoureusement les actes de violence perpétrés contre la population civile depuis le début de la crise et demande une enquête indépendante sur les allégations de violations graves des droits de l'homme qu'auraient commises toutes les parties au conflit en République démocratique du Congo. Dans ce contexte, l'UE exprime sa vive préoccupation devant les récents rapports faisant état de nouveaux massacres dans la région de Kivu.

L'UE est gravement préoccupée par l'enlèvement et le meurtre barbare, récemment, de huit touristes et d'un gardien de parc en Ouganda, des meurtres qui, apparemment, avaient un mobile politique. L'UE espère que les autorités de tous les pays concernés feront tout leur possible pour arrêter les auteurs de ces actes et les traduire en justice, et prévenir des incidents similaires.

L'Union européenne se félicite de la visite du Rapporteur spécial des Nations Unies, M. Garretón, et espère que cela contribuera à l'amélioration de la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo. Elle se félicite également des activités du bureau des droits de l'homme des Nations Unies en République démocratique du Congo et appuie son renforcement.

L'UE lance un appel ferme aux parties au conflit pour qu'elles respectent les droits de l'homme et le droit humanitaire et s'abstiennent d'inciter à la haine ethnique. Elle lance un appel à toutes les parties pour qu'elles garantissent la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et leur accès sans entrave à la population civile dans le besoin. L'UE condamne vigoureusement le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et autres combattants et demande instamment à toutes les parties de s'abstenir de recourir à de telles pratiques. L'UE, en outre, demande instamment à toutes les parties de cesser de poser des mines terrestres.

L'UE se félicite du fait que les parties aient assuré qu'elles permettraient un répit dans le combat, appelé «jours de tranquillité», dans le courant de l'année, qui sera nécessaire pour permettre à l'Organisation mondiale de la santé et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance de mener à bien une campagne de vaccination contre la polio qui fait cruellement défaut pour quelque 10 millions d'enfants congolais. Nous trouvons cette évolution encoura-

geante et espérons sincèrement que les parties tiendront leurs engagements. Je voudrais terminer mon intervention sur cette note plus positive en lançant un nouvel appel au Gouvernement de la République démocratique du Congo, au mouvement rebelle et aux protagonistes externes pour qu'ils entament des négociations sérieuses et constructives sur un règlement politique du conflit. Enfin, l'UE souligne à cette occasion qu'il importe qu'un processus de réconciliation nationale et de démocratisation véritables se poursuive dans tous les États de la région.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Étant donné l'heure tardive et avec l'accord des membres du Conseil, j'ai l'intention de suspendre la séance maintenant.

La séance est suspendue à 13 h 30.